



Tintin, ce nonagénaire

Camille Saulas > P. 10

Deux médias pour deux secteurs

Le mouvement des gilets jaunes se poursuit depuis mi-octobre et les chaînes d'informations n'ont cessé de le critiquer. Passant une grande partie de mon temps à écouter les informations, j'ai malheureusement constaté que le discours envers ce mouvement de contestation était toujours le même.

Hüseyin Latif > P. 5

Nouvelle Audi A1 : presque parfaite !

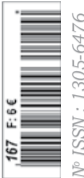


Elle porte quand même un drôle de nom cette Audi : A1. L'on se croirait soit sur autoroute, soit... au restaurant japonais, avec ces menus aux dénominations qui ne laissent rien deviner. Et pourtant, derrière un tel nom de code se cache un je ne sais quoi des plus alléchants !

Daniel Latif > P. 9



Aujourd'hui la Turquie



Istanbul - Paris - Ankara - Genève - Izmir - Bruxelles - Bodrum - Montréal



Les bienheureux suisses
Il s'est récemment révélé, selon les nouvelles obtenues par des enquêteurs, que la Suisse est la cinquième nation la plus heureuse au monde.
Nami Başer > P. 7

La « taxe GAFA » est-elle contre-productive si elle ne s'applique qu'en France ?

Face à la difficulté d'instaurer une taxe « GAFA » européenne, la France devra pour le moment se contenter d'une taxation sur les services numériques à l'échelle nationale. Mais si les autres pays membres ne suivent pas, est-il pertinent de faire cavalier seul ?



Pourquoi une taxe « GAFA » ?

L'économie digitale offre l'avantage aux entreprises du numérique de domicilier leur siège social dans un pays différent de celui où se trouvent leurs consommateurs. Or, selon les règles européennes d'imposition des bénéficiaires, les sociétés paient leurs impôts là où elles sont présentes physiquement. Dès lors, ces dernières optent naturellement pour les territoires les plus avantageux fiscalement. Au sein de l'Union européenne (UE), il s'agit principalement de l'Irlande et du Luxembourg. En plus de créer une concurrence déloyale en matière d'attractivité, cela prive les États membres d'importantes recettes fiscales. Par exemple, la société Google France a déclaré sur son dernier chiffre d'affaires 235 millions d'euros, dont 14 ont été imposés. Or le Syndicat des régies internet estime le dernier chiffre d'affaires de Google en France à 2 milliards d'euros, rien que sur les recettes publicitaires. Le 21 mars 2018, la Commission européenne a présenté son projet de « taxe sur les services numériques » (TSN), surnommé « taxe GAFA », en référence aux quatre géants américains du numérique (Google, Apple, Facebook et Amazon). Son but : sanctionner les mécanismes (légaux) d'optimisation fiscale employés par les entreprises numériques, et compenser les pertes en recettes fiscales des États membres.

(lire la suite page 3)

Karaköy Lokantası, une cuisine authentique agrémentée d'un service délicieux

À notre époque, les restaurants classiques turcs, les lokantas, où l'on pouvait manger des spécialités turques et parfois des plats issus de la cuisine ottomane, disparaissent. Bien entendu, certains établissements où l'on peut déguster des plats turcs cuisinés depuis des siècles existent encore notamment grâce à ce que l'on appelle en Turquie l'Esnaf Lokantası (le restaurant de quartier). Dans les meilleurs restaurants classiques turcs, bien que les plats diffèrent selon l'origine de ces derniers, on retrouve les incontournables mets à base de légumes et de viande d'agneau, accompagnés de riz, de boulgour, de haricots secs, et assaisonnés avec de l'ail.

Nous nous sommes rendus à Karaköy Lokantası dans le quartier historique d'Istanbul et ancien centre financier de l'économie ottomane. C'est ici que l'on retrouve le pont de Galata enjambant la Corne d'Or, ses ports maritimes ainsi que le fameux Tünel et son funiculaire qui, depuis 1875, relie Karaköy à Beyoğlu et qui fut construit par un ingénieur français, M. Eugene Henri Gavand. Entre Pera et Galata, depuis cinq ou six ans, les cafés, les restau-



rants et les galeries d'art fleurissent. Nous disions au début de notre article qu'il devient difficile de manger un déjeuner authentique, sain et délicieux à Istanbul. Il existe des éléments essentiels dans la cuisine turque, à commencer par l'utilisation d'une huile d'olive et d'ingrédients de qualité — ce qui demande un certain revenu — ainsi que la cuisson lente et délicate des légumes, et finalement le plaisir du palais. Malheureusement, ces éléments se retrouvent davantage dans nos foyers que dans les établissements ouverts au public. Sauf qu'il existe ce fameux restaurant de Karaköy ! Avec des plats légers et généreusement garnis de légumes, Karaköy Lokantası se distingue par son authenticité et la qualité de ses mets avec des ingrédients — viande, œufs, lait, beurre, etc. — provenant directement de leur ferme qui se trouve à Biga (Çanakkale).

Karaköy Lokantası a ouvert ses portes en 2000. Fondé par Oral Kurt, celui-ci continue à gérer son établissement avec son épouse Aylin Okutan. Après avoir grandi à Yozgat, Oral Kurt s'est installé à Istanbul pour rejoindre Aylin, sa petite amie depuis l'université et future conjointe. Si c'était la mère d'Oral qui était aux commandes de la cuisine du restaurant à ses débuts, elle a aujourd'hui laissé les fourneaux à sa fille, Ahu Kurt. Les finances du restaurant sont quant à elles laissées aux bons soins de M. Harun Kurt, le père d'Oral et ancien politicien. Une histoire de famille en somme.

(lire la suite page 9)



Mireille Sadège

Rédactrice en chef
Docteur en histoire des relations internationales

Portrait d'une époque

En France, nous avons terminé l'année 2018 avec le mouvement des « gilets jaunes » qui se poursuit en 2019.

(lire la suite page 2)

Retour sur...

La Roumanie : une présidence contestée de l'Union européenne au premier semestre 2019 ?, Olivier Buirette, P.2

Les Canadiens enfilent le gilet jaune, Camille Saulas, P.3

Quel avenir pour les relations turco-américaines, K.A, P.5

Özgür Ünalı : « C'est la vie que nous avons hors de notre activité de musicien qui donne un sens à notre art »



(lire la suite page 11)

PRINTEMPS NUMÉRIQUE
INTERNATIONAL
LYCEE SAINT BENOIT D'ISTANBUL
22-23 février 2019
CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE ET INNOVATION
CDRN SB Digital



Dr. Olivier Buirette

Depuis le 1^{er} janvier 2019, c'est l'un des plus grands pays d'Europe centrale et orientale qui a pris la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. Avec à peu près vingt millions d'habitants et une superficie de 238 397 km², la Roumanie occupe pour la première fois de son Histoire, et pour six mois, cette prestigieuse fonction alors qu'elle est en pleine crise politique. Le pays succède ainsi à l'Autriche qui, avec une coalition nationaliste au pouvoir, avait déjà suscité quelques craintes.

Que reproche-t-on donc à la Roumanie depuis quelques mois ? En premier lieu d'avoir l'intention de protéger un certain nombre de responsables politiques en passe d'être jugés pour corruption ainsi que d'avoir entamé quelques réformes menaçant, comme dans le cas de la Pologne ou de la Hongrie, l'indépendance de la Justice. Décidément cette Europe centrale fait de plus en plus peur aux Occidentaux surtout dans la mesure où la Roumanie semble avoir rejoint les autres États de la région dans leurs dérives autoritaires.

Pourtant, le Président de la République, un pro-Européen modéré du centre-droit, Klaus Iohannis, affirme que ce semestre sous la responsabilité roumaine devrait se dérouler sans difficulté, et ce même si, depuis 2014, les Premiers mi-

La Roumanie : une présidence contestée de l'Union européenne au premier semestre 2019 ?

nistres contestés issus du Parti Social-Démocrate ont en effet posé un certain nombre de problèmes (abus de pouvoir, fraude fiscale, etc..) ceci allant jusqu'à la dénonciation de tentatives de rétablissement de l'ancien régime communiste dirigé par Ceaușescu.

Il est vrai que la transition entre le communisme et le capitalisme s'est mal passée en Roumanie. En effet, bien loin des tables rondes polonaises ou de la Révolution de Velours à Prague, la fin du règne de Nicolae Ceaușescu en décembre 1989 s'achève par une véritable hécatombe puis par un procès expéditif et une exécution sommaire du tyran et de son épouse après un sanglant pouvoir sans partage de 34 ans. Cela va se passer d'autant plus mal que cette « révolution » de décembre 1989 n'en est pas vraiment une puisque c'est l'aile réformatrice du PCR (Parti Communiste Roumain) qui a évincé les conservateurs.

Le nouvel homme fort est Ion Iliescu, un ancien apparatchik qui avait compris l'urgence des réformes. Celui-ci établit alors une lente transition qui, malgré une interruption de 1996 à 2000 avec un premier retour de la droite aux affaires en la personne d'Emil Constantinescu, devait durer jusqu'en 2004 après un deuxième retour de Ion Iliescu en politique.



Ce fut alors l'ère de Traian Basescu, le retour de la droite au pouvoir et un double mandat qui verra donc à la fois l'adhésion à l'OTAN (2004) puis à l'Union européenne (2007). Mais, Traian Basescu fut aussi confronté au choc de la crise économique et financière qui toucha de plein fouet les jeunes démocraties issues du bloc et qui amena Basescu à développer une politique d'austérité drastique dès 2009 menant à une cohabitation avec le parlement. Après une crise politique majeure et une brève destitution, il perdit le pouvoir au profit d'un personnage plus centriste en la personne de Klaus Iohannis, un Roumain issu de la minorité allemande, montrant ainsi aux minorités nationales que celles-ci pouvaient aussi avoir un avenir dans cette nouvelle Roumanie libre. Élu en 2014, celui-ci devrait donc terminer son mandat de cinq ans fin 2019.

On notera donc que l'on peut sans doute expliquer la faiblesse de la démocratie roumaine actuelle par la conjonction de deux facteurs : d'une part une transition démocratique très longue, qui - mis à part le cas de la Bulgarie - n'a pas d'égal dans les autres pays de la région ; d'autre part des problèmes économiques liés à la crise de 2008 qui ont fragilisé l'État et la société roumaine, entraînant dans l'ensemble de la région des dérives autoritaires dont les plus criantes en ce début d'année 2019 concernent la Hongrie et la Pologne.

Si la Roumanie est fragilisée pour commencer sa première présidence de l'UE, on constatera aussi que les alternances politiques des débuts ont tout de même réussi à se mettre en place et que si, tout comme chez ses voisins, des dérives inquiétantes existent, elles sont pour le moment moins graves que celles d'autres pays.

Essayons d'être optimistes en ce début d'année 2019 en faisant le vœu que ces six mois de présidence permettent à la Roumanie de prouver à l'Europe et au reste du monde sa maturité à figurer parmi les grandes nations européennes du XXI^e siècle alors que, en 2020, le pays fêtera dignement le centenaire de la naissance de la Grande Roumanie de 1920 - la question de la Moldavie restant alors un des défis à relever dans les années à venir.



Mireille Sadège

Rédactrice en chef
Docteur en histoire
des relations
internationales

En France, nous avons terminé l'année 2018 avec le mouvement des « gilets jaunes » qui se poursuit en 2019. Lors d'une émission télévisée, Bernard Tapie s'est dit sensible à leur souffrance et comprendre leurs revendications : « Ce sont des gens qui ont, à tort ou à raison, pensé qu'ils ne comptaient pas et, grâce à ce moment, ils voient qu'ils ne sont pas seuls et commencent à exister ».

À la question : « vous soutenez les gilets jaunes, mais que pensez-vous des violences qui entourent ce mouvement ? », Bernard Tapie a déclaré que cette dimension était exagérée par les chaînes d'informations, les véritables gilets jaunes ayant choisi de ne pas être violents afin de conserver toute leur légitimité.

Quand on lui a fait remarquer que le mouvement bénéficiait avant tout aux partis extrémistes, notamment à celui de Marine Le Pen, Bernard Tapie a rétorqué : « Les populistes dénoncent les souffrances quotidiennes des gens en proposant des champs de rêves, mais leurs solutions sont irréalistes - regardez le Brexit. Alors les gens devraient s'interroger sur ces solutions ». Je rejoins sur ce point Bernard Tapie. Par ailleurs, je pense qu'au lieu d'agiter le spectre de la peur et de diaboliser les populistes, les médias devraient davantage démontrer l'irréalisme de leurs solutions. Mais les

Portrait d'une époque

médias sont-ils là pour informer ou pour manipuler la population ?

Dans sa chronique, Françoise Fressoz écrit : « Les gilets jaunes étaient encore 84 000 dans les rues samedi 19 janvier, mais plus ils manifestent, plus ils risquent de perdre la partie. C'est tout le paradoxe de cette dixième journée de mobilisation des « gilets jaunes », qui, tactiquement, est un succès par le nombre de manifestants et le recul des violences, mais qui, stratégiquement, ressemble à une impasse. Car à présent que le grand débat national est lancé, comment justifier de descendre dans la rue si ce n'est par refus du dialogue et volonté d'obtenir le départ de ce président qu'ils honnissent ».

Elle poursuit ainsi : « Emmanuel Macron n'est pas dans la réconciliation des deux France, il est dans la poursuite de son

combat. C'est tout le sens de « l'opération reconquête » qu'il mène depuis une semaine auprès des maires, sous le regard des caméras et donc des Français, non pas tant pour infléchir sa politique que pour l'expliquer et tenter de la prolonger ». Elle termine par une conclusion très judicieuse : « Mais il le fait avec un tel goût du one-man-show, un tel sens de la performance personnelle, que l'idée même du grand débat en pâtit. À quoi sert de consulter les Français si leur président a réponse à tout ? ».

De plus en plus, les questions de société telles que les mouvements migratoires, l'environnement, l'identité dominent le débat public en Europe et sont un moyen efficace de diviser la société. Cette tendance ne cesse de s'accroître. Vont-elles alors structurer le prochain scrutin européen en opposant les « progressistes » aux « populistes » comme l'a souligné le président français ? Néanmoins, la mobilisation des gilets jaunes sur des questions de justice sociale et de pouvoir d'achat pourrait changer la donne.

Je terminerai mon édito par un portrait assez pessimiste de notre époque dressé lors d'une interview par Monsieur Ömer Koç, président du Conseil d'administration Koç : « Nous traversons une conjoncture internationale très particulière en raison des défis géopolitiques et des bouleversements dévastateurs liés à la technologie. C'est pourquoi nous nous trouvons face à de nouveaux problèmes compliqués et globaux ». Ömer Koç constate la menace qui pèse sur la paix et la croissance économique que nous connaissons depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, soit depuis environ 70 ans. Aujourd'hui, les pays développés - et en particulier les États-Unis -, qui ont élaboré une politique économique fondée sur la libéralisation, la mondialisation ainsi que la coopération, refusent de partager la prospérité et optent pour la fermeture et le repli. Par ailleurs, un peu partout dans le monde, nous assistons à un recul des droits et des libertés fondamentales. M. Koç souligne la difficulté des pays de l'Union européenne à élaborer des politiques communes, ouvrant ainsi la voie aux populistes qui se renforcent à chaque élection. Enfin, Washington préfère être le « patron », et non pas le « leader » du monde.

D'après M. Koç, nous assistons désormais à une bataille des contraires, autrement dit à une confrontation entre l'ouverture à l'international et le repli sur soi, entre le libre-échange et le protectionnisme.



Les Canadiens enfilent le gilet jaune

Si le mouvement des « gilets jaunes » secoue la France depuis deux mois, il semble aussi continuer à faire tache d'huile. Après la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Espagne, la Grande-Bretagne, ou encore la Hongrie, le Monténégro, la Bulgarie, la Serbie, Israël et l'Irak, c'est au tour du Canada de s'inspirer de ceux qui descendent dans les rues dans l'Hexagone pour s'opposer aux politiques du gouvernement en place. Après quelques timides manifestations dans le Canada début décembre, des gilets jaunes « made in Canada » ont appelé à manifester le week-end du 12 janvier alors que dans l'Ouest Canadien, le Premier ministre du Canada a été accueilli par des gilets jaunes le 10 janvier à Régina (Saskatchewan) et que certains manifestent devant le Parlement, à Ottawa.



Le gouvernement de Justin Trudeau semblait pourtant confiant début décembre. Il était peu probable que des gilets jaunes apparaissent dans ce pays d'Amérique du Nord connu pour être peu enclin à ce genre de mouvements contestataires. Pourtant, peu à peu, des groupes Facebook de gilets jaunes ou *yellow vests* – qui suivent avec attention les événements en France – ont éclos sur Facebook, au risque de fragiliser le Premier ministre.

Force est de constater que les gilets jaunes canadiens entretiennent des similitudes avec leurs voisins outre-Atlantique. Peu organisée, la mobilisation, qui reprend le même vocabulaire que leurs homologues français (évoquant par exemple un « Acte I » pour la mobilisation du 12 et 13 janvier), se fait elle aussi surtout par internet (avec le groupe Facebook « Yellow Vests Canada » qui revendique 100 000 membres, ou encore la page

« Gilets Jaunes Québec » qui compte un peu plus de 2 000 membres). De plus, le mouvement canadien rassemble diverses catégories sociales, mais partage aussi avec les gilets jaunes français plusieurs objets de colère, dont la diminution du pouvoir d'achat, et la défiance envers les médias. De même, au Canada, les revendications sont multiples et font écho aux demandes françaises (allègement de la pression fiscale, création d'emploi, appel à la mise en place du référendum d'initiative citoyenne, etc.). Par ailleurs, c'est la taxe carbone que le gouvernement libéral vient d'imposer pour financer la transition écologique qui a déclenché le mouvement, rappelant ainsi les débuts de la crise française où l'on dénonçait l'augmentation des prix du carburant. Néanmoins, les ressemblances s'arrêtent là. Il semble que ce soit davantage la politique multiculturelle en général, et migratoire en particulier, du gouvernement

libéral qui cristallise la colère des contestataires canadiens. Déjà mi-décembre, à Edmonton et à Calgary (Alberta), à Halifax (Nouvelle-Écosse), ou encore à Winnipeg (Manitoba), nombreux sont les gilets jaunes qui fustigeaient le Pacte des Nations Unies sur les migrations – pourtant non contraignant –, signé par le Canada, estimant que les migrants « enlèvent le pain de la bouche » aux Canadiens et que les politiciens trahissaient leur pays « en vendant sa souveraineté à l'ONU ». Si certains estiment que les migrants économiques ou réfugiés ont plus l'oreille du gouvernement que les Canadiens « de souche » – ce qui ne passe pas –, d'autres craignent de voir des criminels et des terroristes arriver sur le territoire. Vous l'aurez compris, la générosité du gouvernement de Justin Trudeau envers les réfugiés (le Premier ministre a annoncé lors de sa prise de fonction que le Canada accueillerait 25 000 réfugiés syriens)

n'est pas appréciée par tout le monde. Certes, ces idées trompeuses et *fake news* abondent aussi en France, mais l'ampleur de ce phénomène est bien plus importante au Canada. Car si le mouvement se dit à l'origine « apolitique », force est de constater que le mouvement est clairement marqué à droite, tandis que des groupuscules complotistes et d'extrême droite sont déjà aux commandes de la mobilisation – à commencer par La Meute et QAnon. Néanmoins, les Canadiens restent pour le moment dans la légèreté et la mobilisation semble peiner à prendre son envol – le 13 janvier, ils n'étaient qu'une quinzaine à se mobiliser dans la Belle Province. La paralysie n'est pas encore *En Marche !*, au plus grand soulagement de Justin Trudeau qui devra faire face à des élections fédérales difficiles en octobre prochain.

* Camille Saulas

La « taxe Gafa » est-elle contre-productive si elle ne s'applique qu'en France ?

(Suite de la page 1)

En quoi consiste-t-elle ?

La proposition de directive européenne portée par Pierre Moscovici, Commissaire européen aux Affaires économiques et financières, prévoit une taxe de 3% sur les revenus des entreprises du numérique affichant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 750 millions d'euros au niveau mondial et un revenu annuel de plus de 50 millions d'euros au sein de l'UE. Ne sont donc pas seulement concernés les quatre Gafa, mais environ 120 à 150 entreprises - dont la moitié est américaine et un tiers est asiatique. À l'origine, les recettes de la taxe étaient estimées à 5 milliards d'euros, mais les tergiversations de certains États membres ont enrayé le processus. La limitation aux seules activités de publicité en ligne, par rapport au plan initial qui englobait la revente de données par les commerçants en ligne, réduit non seulement les bénéfices de la taxe à environ 1,3 milliard d'euros, mais permet également à Amazon et Apple d'y échapper. Selon un éditorial du *Monde*, « le coût de la collecte de l'impôt risque d'être supérieur à ses propres recettes ». L'objectif premier de l'instauration de la taxe est donc sérieusement compromis.

Quels pays s'y opposent ?

Parmi les détracteurs de la taxe Gafa, on retrouve évidemment l'Irlande et le Luxembourg qui ont fondé leur économie sur les avantages fiscaux que leur territoire présente. Ce sont les deux exemples, avec les Pays-Bas dans une moindre mesure, pour lesquels l'établissement de la TSN serait directement néfaste. L'Allemagne, qui, avec l'Espagne et l'Italie, avait aussitôt soutenu la France, à l'initiative de la directive européenne, a fini par se rétracter. Au même titre que la Suède, le Danemark et la Finlande, Berlin craint des éventuelles répercussions économiques au cas où les États-Unis et certains pays asiatiques percevaient cette taxe comme une provocation. L'Allemagne a donc demandé un délai supplémentaire, également souhaité par les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ainsi la TSN ne sera soumise à l'approbation des Vingt-Sept qu'en mars 2019, et sa mise en œuvre, en cas d'accord, n'interviendra pas avant janvier 2021.

Vers une taxe rétroactive en France

Jeudi 6 décembre 2018, le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, avait promis qu'en cas d'échec à Bruxelles, la France instaurerait une « taxe Gafa » au niveau national. Cela

faisait écho à ce qui fût l'une des principales promesses de campagne d'Emmanuel Macron. Le 20 janvier 2019, dans un entretien au *Journal du dimanche*, M. Le Maire a dû se résigner en présentant un « projet de loi spécifique de taxation des services numériques » qui sera présenté « en conseil des ministres d'ici à la fin février », avant d'être soumis au Parlement. « Il s'agit d'un enjeu majeur du 21^{ème} siècle et d'une question de justice et d'efficacité », a indiqué le ministre. À partir du 1^{er} janvier 2019 (la loi est à caractère rétroactif), les entreprises du numérique présentant un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros au niveau mondial et 25 millions d'euros en France seront taxés selon un taux modulé en fonction du chiffre d'affaires et avec un maximum de 5%. Pour être concernée, une entreprise doit réunir les deux critères. Les recettes de cette taxe sont estimées à 500 millions d'euros.

Une taxe en France seulement est-elle efficace ?

Le ministre de l'Économie a aussitôt été visé par l'organisation altermondialiste Attac, particulièrement active sur les questions d'injustice fiscale, qui l'accuse de camoufler son échec à l'échelle européenne par une disposition interne

qui n'aura que peu d'effets. Si de telles initiatives ont vu le jour en Italie et en Espagne, les dissensions internes de ces deux pays ont enterré la possibilité d'une taxation des entreprises du numérique. La France demeure le seul pays de l'UE où une telle disposition va s'appliquer, alors que la directive européenne a peu de chances de voir le jour, du moins sous sa forme la plus efficace. Est-ce mieux que rien ? Les entreprises du numérique étrangères ne choisissent pas la France, car la fiscalité y est élevée et compliquée. Si seule la France applique une « taxe Gafa », cela ne fera que repousser davantage les entreprises du numérique qui continueront à déclarer leurs revenus là où elles peuvent échapper à l'impôt. La taxe Gafa n'est efficace que si elle s'applique à tous les pays membres de l'UE. Dans la mesure où les recettes estimées par Bruno Le Maire sont relativement faibles, l'application de la taxe uniquement en France aura comme principal effet la détérioration de son attractivité vis-à-vis de ses voisins européens. Encore une fois, cet exemple démontre le paradoxe d'un marché unique européen où l'on a besoin des autres, mais où personne ne parvient à se mettre d'accord.

* Arthur Didier Deren



Aujourd'hui
la Turquie

Édité et Distribué en France par Les Editions CVMag, 37 rue d'Hauteville 75010 Paris-France, Tel: 01 42 29 78 03 • Directeur de la publication : Hugues Richard • Rédacteur : Daniel Latif • Commission paritaire : 0723 | 89645 • www.aujourd'huiaturquie.com • alaturquie@gmail.com • Editeur en Europe : Les Editions CVMag • No ISSN : 1305-6476 • Les opinions exprimées dans les articles de notre journal n'engagent que leurs auteurs. Edition Turquie : Bizimavrupa Yay. Hiz. Ltd. Kadıköy, Moda Cad. 59 İstanbul • Tél. 0 216 550 22 50 • Genel Yayın Yönetmeni: Hossein Latif Dizadji • Sorumlu Yazışmaları Müdürü : Ahmet Altunbaş • Comité de rédaction / Yayın Kurulu : Hüseyin Latif (Président), Mireille Sadège, Haydar Çakmak, Yann de Lansalut, Ali Türek, Aramis Kalay, Berk Mansur Delipinar, Celal Biyiklioğlu, Daniel Latif, Derya Adigüzel, Doğan Sumar, Eren Paykal, Ersin Uçkardeş, Ezgi Biçer, Hugues Richard, İnci Kara, Kasım Zoto, Kenan Avcı, Kemal Belgin, Mehmet Erbak, Merve Şahin, Nami Başer, Nolwenn Allano, Onursal Özatacan, Richard Özatacan, Sinem Çakmak, Sühendani İlal, Sırma Parman, Camille Saulas • Publicité et la communication : Bizimavrupa / CVMag • Conception : Ersin Uçkardeş, Merve Şahin • Correction : Sati Karagöz • Imprimé par Yıkılmazlar Basın Yayın Ltd. Şti. Evren Mah. Gülbahar Cad. No: 62/C Güneşli • Distribution : NMPP • Tous droits réservés. Aujourd'hui la Turquie est une marque déposée • ALT - Okur ve Yazar Temsilcileri Konseyi (CORELE): Kemal Belgin, Celal Biyiklioğlu (Président), Erkan Oyal, Merve Şahin.

Bulletin d'abonnement

12 numéros 85 €

altinfos@gmail.com

France Is Back !



Le mouvement des Gilets jaunes est un mouvement social spontané qui apparaît en France en octobre 2018. Ce mouvement utilise les réseaux sociaux pour diffuser des appels à manifester contre un gouvernement qui

semble vouloir instaurer une fracture sociale. La mobilisation a pour motivation de départ le rejet de l'augmentation de la taxe intérieure de consommation sur les produits (TICPE). Tout a basculé quand le gouvernement a décidé d'augmenter la taxe sur les carburants, véritable goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Cette augmentation prise à la veille des fêtes de fin d'année en France, provoque littéralement l'explosion d'une colère populaire. Les classes moyennes et les petits travailleurs, à bout de nerfs, ne peuvent plus faire face aux augmentations de taxes instaurées par le gouvernement français alors qu'en même temps les plus riches en sont ex-nèrés.

Ayant pour fil conducteur la dénonciation d'une justice sociale inégale, le mouvement s'élargit rapidement à d'autres revendications, notamment la hausse du pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires, le maintien des services publics, et le rétablissement de l'impôt sur la fortune pour les plus riches (I. S. F.), ou (I. F. I.), l'impôt sur la fortune immobilière, la nouvelle appellation de l'impôt sur la fortune depuis le 1er janvier 2018. Le leitmotiv politique du mouvement des Gilets jaunes est la démission du Président de la République, Emmanuel Macron, et l'amélioration de la démocratie représentative par le référendum d'initiative citoyenne. Le référendum d'initiative citoyenne (RIC) ou référendum d'initiative populaire (RIP) a déjà été utilisé dans une trentaine de pays, dont les États-Unis, l'Italie, la Suisse, Taïwan, le Venezuela ou encore la Nouvelle-Zélande. Ce dispositif de démocratie directe permettrait aux citoyens de réunir un nombre important de signatures pour saisir le peuple par référendum afin de statuer sur une proposition de loi, l'abrogation d'une loi votée par le Parlement, ou encore une modification de la Constitution et même, la révocation d'un élu. Aujourd'hui, la pétition disponible sur internet¹ rassemble plus d'un million de signataires et les Gilets jaunes sont bien décidés à aller jusqu'au bout.

Pour les Gilets jaunes, tout commence le 17 novembre 2018, c'est l'acte I ». Cette première grande manifestation appelle

aux blocages des routes, des péages d'autoroute et des ronds-points ainsi qu'à une manifestation nationale chaque samedi. Majoritairement soutenues par l'opinion publique, les protestations trouvent un fort écho dans les zones rurales et périurbaines, mais s'étendent aussi aux grandes villes, où des violences lors des manifestations hebdomadaires provoquent d'importants dégâts matériels et donnent lieu à de nombreuses arrestations. Ce qui est inédit dans ce mouvement des Gilets jaunes est, tout d'abord, la violence perpétrée par les forces de l'ordre sur les manifestants. Les C.R.S. sont armés de flash-ball, de gaz lacrymogènes et de matraques qu'ils utilisent bien trop souvent à outrance, arrachant des mains, crevant des yeux et, parfois, causant des dommages irréversibles sur les manifestants. On dénotera dix morts, des victimes d'accidents de voiture près des barrages routiers, plus de 2 300 blessés et plus de 5 300 personnes placées en garde à vue.



Les péages d'autoroute dégradés sont le symbole d'un système protégeant les plus forts contre les plus faibles. Selon le sociologue Vincenzo Susca, directeur du Département de sociologie de l'Université Paul Valéry de Montpellier, « *Auparavant, les autoroutes étaient moins chères et propriété de l'État. Il s'agit de privatisation qui va coûter cher au plus faible* ». La barrière de péage est également le symbole d'une frontière entre deux mondes : « *Occuper une barrière de péage, cela indique l'envie de poser un obstacle entre le besoin de mouvement et sa réalisation. Il s'agit d'une frontière physique liée à la crise économique. Un péage contribue à creuser la distance entre le centre névralgique de la culture, de l'économie et du pouvoir, et la périphérie* »², explique le sociologue.

L'État serait donc là pour défendre le portefeuille et l'identité même de l'entreprise concessionnaire de l'autoroute A9, la multinationale Vinci. C'est justement là où le bât blesse. Cela est insupportable pour tous les gens qui, bien que salariés, vivent sous le seuil de pauvreté. Les plus modestes doivent payer le prix fort quand le plus riche ne paye rien. Le mouvement des Gilets jaunes fait le constat qu'il existe bel et bien en France

un fossé entre une élite politique qui semble abuser du pouvoir et le peuple qui paie sans bénéficier de l'amélioration de ses conditions de vie. Ironie du sort, au même moment, les Japonais incarcèrent pour fraude fiscale, Carlos Ghosn, le P.D.G. de Renault. Face à la corruption, les Japonais semblent être beaucoup plus sévères que les Français.

Aujourd'hui, nous en sommes à l'acte X du mouvement des Gilets jaunes. Ils ont choisi une totale indépendance vis-à-vis des partis politiques. Accusés de récupération par le gouvernement d'E. Macron, le parti « *Debout la France* » de l'élu Jean Lassalle (soit dit en passant, le seul député à porter un gilet jaune au Parlement) et le parti de « *la France insoumise* » de Jean-Luc Mélenchon, ont choisi l'accompagnement plutôt que l'appropriation des idées de ce mouvement. Les Gilets jaunes ne souhaitent en aucun cas être assimilés à un parti politique et c'est pour cela qu'ils échappent au contrôle de l'État.

Certes, il existe une division au sein du mouvement avec notamment l'existence de porte-paroles emblématiques dans chaque secteur. Les Gilets jaunes s'organisent contre le pouvoir central pour ne pas se faire récupérer par certains partis et se voir discréditer. L'enjeu des partis politiques français serait de porter la voix des Gilets jaunes pour les élections européennes afin de ternir et de détruire ce mouvement. C'est pour cela que les Gilets jaunes se constituent en mouvement et non en parti. D'ailleurs, Éric Drouet en a fait les frais. Ce routier, devenu leader malgré lui, a été placé en garde à vue pour organisation d'une manifestation sans déclaration préalable.

On assiste à une montée en puissance inquiétante du mouvement depuis samedi 12 janvier. Christophe Dettinger, boxeur et manifestant, a été placé en garde à vue pour avoir porté des coups à des gendarmes pendant l'acte VIII de la mobilisation des Gilets jaunes. Cet événement fait prendre à la manifestation un nouveau tournant. Une manifestante a déclaré au micro de Radio Télé Luxembourg, RTL, que l'ancien boxeur avait volé à son secours pour la défendre. Le boxeur s'explique : « *J'ai vu la répression qui y a eu, j'ai vu la police nous gazer, j'ai vu la police faire mal à des gens, avec des flash-balls, j'ai vu des gens blessés [...] la colère est montée en moi, oui j'ai mal réagi* ». Info ou intox ? Dettinger pourrait aussi être le nouveau Benalla, c'est-à-dire une orchestration de la violence par le pouvoir central.

Au départ, le gouvernement pensait que ce mouvement allait s'affaiblir. Le gouvernement d'Édouard Philippe, n'a pas



du tout pris au sérieux les revendications des manifestants, il est resté hermétique, a même renforcé la répression et ne semble pas vouloir calmer le jeu. Le mouvement risque donc de basculer dans la violence. Si les choses continuent ainsi, il serait possible d'aller jusqu'à une guerre civile.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les ronds-points et leur sécurité sont désormais gérés par le pouvoir central, l'État. De plus, une loi devrait interdire prochainement aux casseurs l'accès sur les lieux des manifestations, mesure s'inspirant de la loi pour les Hooligans dans les stades de football. On voit donc chaque jour apparaître des propositions de loi allant à l'encontre des droits de l'Homme, majoritairement proposées par le parti de La République en Marche.

En cas de violence, la loi martiale pourrait être instaurée et on assisterait à la mise en place concrète d'un État de Droit. Couplée à la répression politique, on assiste à l'existence d'une désinformation de la part des médias *Main-Stream*, travaillant main dans la main avec le gouvernement. En effet, les informations sur le nombre de manifestants présents, arrêtés ou blessés dans les rues sont souvent inexactes, voire contradictoires.

Enfin, la mise en place d'un débat national pourrait-elle permettre de calmer les choses ? Ce qui reste préoccupant est que le gouvernement n'a toujours pas compris que le mouvement des Gilets jaunes est pacifique et qu'ils iront jusqu'au bout, car le point de non-retour a été franchi. C'est terminé, vous ne pourrez plus endormir le peuple, celui-ci ne rentrera pas chez lui.

« *À vouloir étouffer les révolutions pacifiques, on rend inévitables les révolutions violentes.* »³

* Louisa Moussouni

¹ Pétition pour l'instauration en France du Référendum d'Initiative Citoyenne. La pétition d'Article 3 pour l'instauration du RIC (bientôt 7000 signataires !). <https://clic-ric.org/petition/>, site internet consulté le 17/01/2019.

² Article du journal *Midi Libre*, Pourquoi les péages autoroutiers attisent la colère des « gilets jaunes » ? <https://www.midilibre.fr/2019/01/10/pourquoi-les-peages-autoroutiers-attisent-la-colere-des-gilets-jaunes,7775817.php>, site internet consulté le 17/01/2019.

³ Citation de John Fitzgerald Kennedy, 35^{ème} Président des États-Unis d'Amérique, *Homme Politique* (29/05/1917-22/11/1963). www.linternaute.com/citation/auteur/john-fitzgerald-kennedy/18095/, site internet consulté le 17/01/2019.

Restaurant et Hôtel, en plein cœur de la vieille ville d'Istanbul.

www.armadahotel.com.tr
0212 455 4 455

PREMIUM LIFE

Designed by DİCE KAYEK

Hafif içimiyle yepyeni bir keyif...



Dr. Hüseyin Latif

Docteur en histoire
des relations
internationales

Le mouvement des gilets jaunes se poursuit depuis mi-octobre et les chaînes d'informations n'ont cessé de le critiquer. Passant une grande partie de mon temps à écouter les informations, j'ai malheureusement constaté que le discours envers ce mouvement de contestation était toujours le même.

Les participants aux débats organisés sur ces chaînes ainsi que les journalistes qui touchent un salaire à quatre zéros critiquent sans arrêt les smicards qui perçoivent 1 204 euros par mois quand ils peuvent travailler à temps plein, c'est-à-dire 151,67 heures par mois. Les protestations continuent depuis plus de dix semaines. Chaque samedi de manifestation, les commentateurs semblent espérer toujours plus la fin de ce mouvement historique.

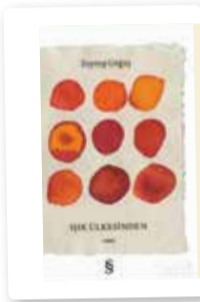


Deux médias pour deux secteurs

J'ai décidé de difficultés à comprendre ce phénomène de commentaires et de positions semblables destinés à critiquer continuellement la manifestation. C'est très étrange d'autant plus qu'il semble y avoir deux visions différentes de la part des médias, selon s'ils sont dans le secteur public ou privé !

Le 12 janvier dernier, je suis tombé par hasard sur l'émission de Laurent Ruquier, *On n'est pas couché*, sur France 2. C'est après avoir écouté Christine Angot que j'ai commencé à me poser de sérieuses questions. Il y a de véritables contradictions entre toutes ces chaînes d'informations et France 2. En effet, par rapport aux chaînes privées, la chaîne publique pense et interprète très différemment les événements.

Par ailleurs, journalistes, chroniqueurs et invités des chaînes privées cherchent et pointent l'affiliation politique des manifestants tout en martelant l'idée que l'on glisse dans le populisme. Mais, que les gens votent à gauche ou à droite, ne restent-ils pas avant tout des citoyens français ?



Enfin, à la cinquième semaine de manifestation, en décembre dernier, Amnesty International dénonçait déjà l'« usage excessif de la force » par la police.

Selon les chiffres officiels cités par Amnesty International, 1 407 manifestants ont été blessés, dont 46 grièvement, depuis le 17 novembre (date du début de la mobilisation). L'organisation relève en outre que 717 policiers, gendarmes et pompiers ont été victimes de violences. Plusieurs plaintes ont été déposées en réaction aux violences des forces de l'ordre qui ont visé les manifestants à plusieurs reprises, notamment par des tirs de flash-balls.

Aujourd'hui, on parle de dizaines de manifestants qui ont perdu l'usage d'un œil. C'est un peu trop ! Mais, bonne nouvelle, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a annoncé que les forces de l'ordre munies de lanceurs de balle de défense (LBD) seraient équipées d'une caméra-piéton dès l'acte XI de la mobilisation.

* * *

Je vous propose trois livres très intéressants ce mois-ci à lire :

- 1 - Behrooz Moazami, *Iran'da Devlet, Din ve Devrim ; 1796'dan Bugüne*, İletişim Yayınları,
- 2 - Zeynep Göğüş, *Işık Ülkesinden*, Everest Yayınları,
- 3 - Frederick Kempe, *Berlin 1961*, Doğan Kitap.



Ali Türek

Un hiver en jaune

Le constat est unanime, le propos est répandu : la société, tout comme le monde dans lequel elle se trouve, est en constante mutation. Elle se transforme et transforme. Renversant les liens sociaux existants, elle crée leur fragilité, témoigne leur délitement.

Si tous les liens sociaux sont au cœur des changements engendrés par les transformations contemporaines, les classes populaires se trouvent face à une toute nouvelle phase. L'institutionnalisation de la précarité par la multiplication des statuts dérogatoires au droit commun en est une illustration frappante. Mais son résultat l'est plus encore : des statuts sociaux précaires et infériorisés.

On en connaît, désormais, encore mieux la couleur ! Mais quels sont les effets des évolutions du droit sur les classes sociales ? Quels rôles jouent le travail législatif et la mise en œuvre des politiques publiques dans le monde social ? Tout d'abord, les normes juridiques sont des miroirs de la réalité sociale. Elles reflètent ce qu'est, dans sa profondeur, une société.

Mais ensuite, le travail de l'élaboration des normes juridiques est aussi l'instrument principal de la régulation de cette vie sociale.

Encore, si le droit participe à la transformation de l'état social au moment de la production de la norme juridique, il y agit aussi au moment de sa mise en œuvre, autrement dit, de son application dans les cas concrets. Dans ce sens-là, le droit devient un espace de pouvoir, un outil et un mécanisme de contrôle.

Et c'est, précisément, ce multiple aspect qui trouble la prétention du droit à un positivisme pur et dur. S'il cherche à rester aveugle au « social », il peut prétendre à prévoir tous les cas de figures possibles, étant capable de répondre sèchement à toute action humaine. Mais, en dernier lieu, le social le rattraperait et le rattrape.

Même si nous ne pouvons pas aller jusqu'à réduire le droit à une simple transcription des relations sociopolitiques, il serait nécessaire de reconnaître sa caractéristique comme une institution sociale. Car la production du corpus juridique est le résultat des rapports de force d'un moment déterminé de la société. Le droit, en ce sens, est le produit du « social » et du « politique ». Il est le fruit concret d'un contexte sociopolitique précis. Et plus encore, comme nous venons de l'évoquer, le droit transforme, dans une relation perpétuelle, l'espace social.

Reste à réfléchir sur ces liens au cœur desquels l'étude des rapports entre les classes sociales et les institutions occupe une place primordiale.

C'est, peut-être aussi, ce lien-là qui est interrogé depuis plus de deux mois sur de nombreux ronds-points de l'Hexagone. Dans tout cela, nous voyons un droit, non pas « tendre » comme un « meilleur roman possible qu'on puisse concevoir », comme le considérait Dworkin, mais « vulnérant ». D'où toute une aspiration sociale à le changer... Profondément !

* K.A.

Quel avenir pour les relations turco-américaines ?

À l'heure où l'on traque les petites phrases, les déclarations, les dissidences ; les relations turco-américaines semblent plus tendues que jamais si l'on se fie aux différends apparus ces derniers temps entre Ankara et Washington.

Des désaccords clairs.

Les tensions entre les États-Unis et la Turquie ne datent pas d'hier. Alliés, ces deux pays ont vu apparaître plusieurs désaccords stratégiques à mesure que la Turquie a développé et déployé sa propre stratégie de politique étrangère. Ces derniers temps, les tensions se sont multipliées. Désaccords sur le dossier syrien avec notamment le soutien américain au groupe YPG considéré comme terroriste par Ankara, non-extradition de Fethullah Gülen exilé en Pennsylvanie bien qu'accusé par les autorités turques d'avoir fomenté la tentative de coup d'État de juillet 2016, critiques américaines à l'égard de la politique intérieure turque et bien sûr la crise entre les deux pays pour que le pasteur américain Andrew Brunson, soupçonné de terrorisme et incarcéré depuis octobre 2016, soit remis en liberté – l'on se souvient des sanctions économiques décidées en août dernier par Washington. Bref, si ces deux pays sont alliés, l'on observe pourtant des épisodes de fractures majeures ou tout du moins que le lien entre Washington et Ankara se distend de jour en jour. Les menaces fusent sur le compte Twitter du président

américain Donald Trump, désormais célèbre pour être une véritable vitrine de déclarations. Le dernier épisode en date ? Le différend sur l'action turque envisagée aux frontières pour lutter contre les milices kurdes. Cela dit, ces tensions sont à relativiser.

Des liens solides.

Elles doivent être relativisées parce que la politique étrangère n'est pas une question de coups ni d'épisodes. La politique étrangère et les liens qui unissent les pays dans cette optique reposent sur des bases plus profondes. Des intérêts stratégiques, économiques, géographiques mêmes. Des liens ancrés et qui s'inscrivent dans le temps long. C'est précisément ce qui lie ces deux pays, alliés depuis bien des années dans une région moyen-orientale où l'instabilité règne et où la Turquie a su se démarquer par son potentiel géopolitique, géostratégique et bien sûr économique. De plus,



il est impératif de relativiser les petites phrases, les déclarations, les faits qui semblent être des tournants alors qu'ils constituent des épisodes à l'importance dérisoire comparés à d'autres enjeux. Le recul est de mise et l'existence de désaccords ne signifie pas risque de rupture définitive. Qui plus est, même en admettant l'éventualité que le président américain et le président turc ne s'entendent pas au point que les relations déclinent jusqu'au point mort inévitable, il ne faut pas oublier deux éléments indispensables à la réflexion. D'abord, gardons toujours à l'esprit que la realpolitik prime toujours sur l'instant T. Ensuite, de la même manière que le temps long prime sur l'instantanéité, les institutions et intérêts priment sur les personnes. En définitive, il ne s'agit pas de dire que les relations seront chaleureuses dans les années à venir, simplement que ces deux pays étaient, sont et resteront des alliés et que les divergences en chemin ne sauraient ternir et faire disparaître la finalité : avancer ensemble, tirer profit mutuellement de ce que chacun peut apporter et permettre.



Derya Adıgüzel

Communiquer

La communication est primordiale, notamment dans le monde des affaires. C'est pourquoi il est important de penser aux différentes méthodes de communication. Celles-ci sont nombreuses et le silence en fait partie. Car, même si vous ne dites rien, vous exprimez quelque chose. L'aspect relationnel inclut la manière dont nous parlons, mais aussi la personne qui s'exprime. La façon dont on évoque un sujet compte toujours plus que le contenu des propos. Lorsque nous évoquons nos sentiments, pour que nos mots aient un impact, ce sont le ton et le langage corporel qui comptent. Les relations interpersonnelles sont symétriques – nous nous parlons les yeux dans les yeux – ou complémentaires quand il existe une sorte de hiérarchie. La communication est primordiale dans les entreprises. Les meilleurs gestionnaires n'ont pas uniquement obtenu de bons résultats, ils sont aussi de bons communicants qui sont en mesure de donner à leurs employés le sentiment qu'ils se réalisent et exploitent tout leur potentiel.

Il n'y a pas une technique miracle pour bien communiquer puisque les circonstances varient tout comme les entreprises ainsi que les relations et les personnalités qui s'y trouvent. Ce qui est sûr, c'est qu'il faut être direct, clair et empathique.



Vous pouvez — et devez — évaluer le travail de vos employés, mais la frontière est mince entre la critique constructive et la critique contreproductive. Il est ainsi très facile et rapide de détruire une relation. Lorsque l'un de vos employés a commis une erreur, il est préférable de se mettre dans sa peau afin de trouver les mots et le ton adéquats.

Les compliments sont toujours les bienvenus, mais attention de ne pas en faire trop au risque de perdre tout l'effet attendu.

Essayez de vous comporter comme vous l'attendez des autres. Si vous vous attendez à ce que vos employés soient disciplinés, faites-en de même. Dans chaque entreprise, il existe des normes et des règles que vous définissez, soyez alors le premier à les respecter. En tant que bon gestionnaire, vous devez être clair et cohérent afin que vos employés réussissent là où vous le désirez. Cela ne se traduira que par une bonne communication au sein de l'entreprise.



Eren M. Paykal

Les fêtes sont finies, mais l'esprit de consommation persiste, surtout dans le domaine du luxe. En effet, l'on peut aisément affirmer que le secteur du luxe est celui qui parvient à échapper à n'importe quelle crise. Bien sûr, le marché du luxe — autrefois principalement présent en Amérique du Nord et en Europe — s'est ouvert aux marchés émergents à partir des années 1980 en commençant par le Japon puis en s'étendant au Brésil et à la Chine dans les années 2000. De nos jours, les pays asiatiques représentent 51 % du marché (32 % pour la Chine et 11 % pour le Japon), contre 23 % pour les États-Unis et 19 % pour l'Europe.

À travers le monde, l'on compte environ 415 millions de consommateurs sur ce marché qui a atteint le chiffre époustouflant de 262 milliards d'euros en 2017. Les consommateurs du secteur devraient être entre 440 et 450 millions en 2025. Selon le cabinet de conseil en stratégie Bain & Company, dans les années 2020, 80 % des nouveaux acheteurs viendraient de Chine.

En ce qui concerne les fournisseurs, la France est en tête de proue et est suivie par l'Italie. En effet, les compagnies ou grands groupes français du secteur dominant le classement des 100 plus grandes institutions du luxe. Le chiffre d'affaires moyen des compagnies françaises atteint 4,3 milliards d'euros, soit deux fois plus qu'en Suisse et aux États-Unis, et quatre fois plus qu'en Italie. En effet, si les marques françaises ont un chiffre d'affaires totalisant 43 milliards d'euros, les sociétés italiennes quant à elles atteignent les 28,6 milliards d'euros.

Le luxe poursuit sa mainmise sur l'économie mondiale

LVMH, Kering et L'Oréal représentent à eux seuls plus des trois quarts de ventes de produits de luxe français.

Les principaux pays producteurs de luxe sont les suivants :

Pays	Chiffre d'Affaires (milliards d'euros, juin 2016)	Différence annuelle
France	4,3	+14,9 %
États-Unis	2,6	- 0,3 %
Suisse	2,6	+ 3,6 %
Hong Kong	2,3	- 2,4 %
Italie	1,1	+ 9,3 %
Royaume-Uni	1	+ 2,4 %
Allemagne	0,7	+ 0,7 %
Espagne	0,6	+ 9,7 %

Les dix grandes marques du secteur sont les suivantes (selon les chiffres d'affaires totaux en milliards d'euros, fin juin 2016)

- 1) LVMH (France) : 34
- 2) Richemont (Cartier-Mont-Blanc, Piaget) (Suisse) : 10,5
- 3) Estée Lauder (États-Unis) : 9,7
- 4) Luxottica (Italie) : 8,4
- 5) Kering (France) : 11 (avec des produits non issus du luxe)
- 6) Swatch (Suisse) : 7,6
- 7) L'Oréal (France) : 6,9
- 8) Ralph Lauren (États-Unis) : 6,4
- 9) Chow Tai Fook (PRC) : 6,3
- 10) PVH (États-Unis) : 6,9 (avec des produits non issus du luxe)

Enfin, je voudrais partager les principaux secteurs (produits-services) du secteur du luxe qui ont tous connu une variation de leurs chiffres d'affaires (milliards d'euros) entre 2016 et 2017 ;

Secteur	Chiffre d'affaires	Croissance
1) Voitures de prestige	489	+ 6 %
2) Produits personnels	262	+ 5 %
3) Hôtellerie	191	+ 4 %
4) Vins et alcools	70	+ 6 %
5) Gastronomie	49	+ 6 %
6) Beaux - Arts	40	+ 1 %
7) Design	35	+ 4 %
8) Jets privés Yachts	23	- 2 %
9) Croisières	2	+ 14 %

En turc, nous avons une phrase célèbre : « Zenginini mali, züğürdün çenesini yorar ». Cela signifie que les avoirs des riches font parler les pauvres. Néanmoins, du point de vue économique et commercial, il est de notre devoir d'étudier ce secteur qui continuera de concéder des essors considérables dans les années à venir. Malheureusement, les inégalités renforcent les richesses.



La discrimination au travail a encore de beaux jours devant elle

Vous êtes jeune ou dans la fleur de l'âge ? De surcroît, une femme ? Soyons honnêtes, votre carrière professionnelle risque de ressembler au parcours du combattant. À en croire l'étude Workforce View in Europe 2018, menée par l'agence indépendante Opinion Matters pour le compte d'ADP auprès de 10 000 actifs dans huit États européens (Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Suisse), un tiers des salariés (34 %) estiment avoir été discriminé dans leur environnement professionnel pour diverses raisons, mais en premier lieu en raison de leur âge et, sans surprise, de leur sexe.

On passe tous un jour par ce processus – parfois douloureux – qu'est le recrutement. Quand on finit par décrocher un entretien, on a l'impression d'avoir décroché le Graal ! Pourtant, c'est là que le chemin de croix prend une toute autre dimension ! Vous pensez que vos connaissances, vos compétences, vos expériences ainsi que votre personnalité comptent plus que tout ? Rien n'est moins sûr. Les critères discriminatoires – en premier lieu l'âge et le sexe – sont encore bien réels dans tous les secteurs du monde du travail ! Mais, avant de s'y attarder, posons-nous la question : qu'est-ce que la discrimination au travail ?

Au sein de l'Union européenne (UE), l'égalité de traitement est un droit fondamental garanti par les traités et lois européens. À contrario, discriminer di-

rectement ou indirectement un individu en raison de son sexe, de son âge, d'un quelconque handicap, de sa religion ou de ses convictions, de son origine raciale ou ethnique, ou encore de son orientation sexuelle est strictement illégal que ce soit lors de l'analyse de la candidature à un emploi ou dans le traitement porté au salarié, à la personne en stage ou en formation – rémunération, protection,



formation, affectation, promotion, licenciement, avantages, etc. Si le point commun des discriminations est le fait de nuire au salarié, au stagiaire ou au candidat à l'embauche à cause de critères subjectifs, notons que, dans certains pays, les critères de discrimination sont bien plus nombreux – il existe 25 motifs de discrimination en France selon la loi. Où en est-on en Europe ? Selon l'étude Workforce View in Europe 2018, l'âge est le premier critère de discrimination dans l'environnement professionnel puisqu'il est cité par un collaborateur sur dix interrogé, et cela ne concerne pas que les aînés, les jeunes de moins de 26 ans en étant victimes à parts égales (17 %).

* Camille Saulas



Nami Başer

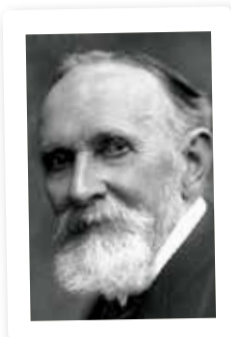
Il s'est récemment révélé, selon les nouvelles obtenues par des enquêteurs, que la Suisse est la cinquième nation la plus heureuse au monde. En somme, les Suisses seraient donc différents des autres européens puisque, depuis un certain nombre d'années, on nous présente les citoyens de ce continent comme malheureux, déprimés et ne pouvant plus se projeter dans un avenir certain — en ce sens, on peut ironiquement penser que la Turquie a réussi son occidentalisation puisque, sur ce point, on a l'embarras du choix. De partout nous arrivent l'écho et les commentaires des événements malheureux nous démontrant à quel point nous sommes devenus dépendants de l'époque fade et régressive que nous traversons. On peut alors se demander ce qui s'est passé avec les Suisses qu'il faut imaginer comme heureux — Camus envisageait déjà la pointe du bonheur dans

Les bienheureux suisses

les efforts de Sisyphe. Il en faisait le héros de l'endurance particulièrement significative de l'humanité qui tout en rencontrant des obstacles absurdes, continuait son élan vital sans but assigné.

Les Suisses sont donc conscients de ce qui se passe de négatif dans leur pays. S'ils s'obstinent quand même à être heureux, c'est qu'ils arrivent à mettre entre parenthèses les maux économiques et sociaux, voire politiques, de la globalisation menaçant les sujets de tous les pays dans leur rapport à la vie de tous les jours.

En 1919, juste après la Première Guerre mondiale et après quelques interruptions dues aux événements de l'époque, le prix Nobel a repris. Ce fut alors le Suisse Carl Spitteler qui reçut le prix Nobel de littérature pour son roman intitulé « Imago ». Quel en était le sujet ?



Imago évoque l'histoire d'un écrivain et poète à ses heures, Victor, qui, après bien des années en exil, retourne dans son pays natal. Il avait encore gardé en tête l'image de son premier amour, mais cette femme qui s'était embourgeoisée ne voulait plus de lui. Que faire ?! Créer dans son imagination un équivalent de cette créature ingrate et obtenir une figure de la femme idéalisée. Parfois, il souffrait, parfois il réussissait. D'où le succès du roman dans les milieux de la psychanalyse. Le Suisse Jung en faisait état dans ses « Métamorphoses de la libido » et Freud fonda la première revue de psychanalyse du monde qu'il baptisa du nom d'*Imago* pour y étudier les fantasmes propres de l'inconscient. Ayant ce nom du roman de 1906, cette revue allait vivre jusqu'en 1939, date de la mort de Freud.

La Suisse nous a donné des penseurs tels Jean-Jacques Rousseau, des savants comme Ferdinand de Saussure, des romanciers tels Robert Pinget et des cinéastes comme Jean-Luc Godard. Il n'y avait pas, jusqu'à Carl Spitteler, de poètes parmi ces Suisses. Carl Spitteler a commencé sa carrière avec un poème épique intitulé « Prometheus et Epimetheus ». Les vers l'ont toujours accompagné. C'est l'une des raisons qui expliquent que cet écrivain n'a pas été oublié en Suisse, un pays qui lui rend hommage dans ses souvenirs.

Le secret du bonheur des Suisses serait-il là ? À Istanbul, ils ont eu l'audace de fêter Noël un peu avant la date fatidique, dans un salon rustique du Swiss Hôtel. La venue du Christ étant différée, l'attente pourrait nous rendre heureux.

Espérons que ce bonheur-là frappera à notre porte cette année !



Ozan Akyürek

Avocat au Barreau de Paris
oakyurek@jonesday.com

Nouvelle loi « anti-casseurs » : conformité avec les droits et libertés fondamentaux

Au cours de son allocution télévisée du 7 janvier 2018, Édouard Philippe a annoncé la discussion prochaine à l'Assemblée nationale d'une nouvelle loi « anti-casseurs ». Alors que d'importants débordements accompagnent depuis mi-novembre le mouvement contestataire des « gilets jaunes », le Premier ministre entend aujourd'hui davantage encadrer la liberté de manifester en s'appuyant sur la « proposition de loi visant à prévenir les violences lors des manifestations et à sanctionner leurs auteurs », adoptée par le Sénat le 23 octobre 2018. Cependant, il paraît essentiel que le maintien de l'ordre public et la juste répression des éventuels comportements violents s'inscrivent en marge des manifestations ne s'opèrent pas au détriment des droits et libertés fondamentaux.

Les principales mesures annoncées

Sur le modèle des interdictions administratives de stade, outil de prévention du hooliganisme mis en œuvre par les préfets depuis le 25 mai 2006, l'article 2 de la proposition de loi prévoit d'instaurer la possibilité pour le préfet de prendre des arrêtés privant de manifestation « toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public » et qui soit à déjà commis certaines atteintes aux personnes ou aux biens limitativement énumérées, soit « appartient à un groupe ou entre en relation de manière régulière avec des individus incitant, facilitant ou participant à la commission de ces mêmes faits ».

S'inspirant toujours des interdictions administratives de stade, le texte prévoit également que la personne visée par l'arrêté préfectoral d'interdiction de manifester (i) soit contrainte de se présenter à un lieu déterminé (un commissariat de police par exemple) au moment de la manifestation afin de s'assurer qu'elle n'y prenne pas part, et (ii) figure sur un fichier recensant les personnes interdites de manifester (article 3).

Par ailleurs, la proposition de loi comprend évidemment son lot de dispositions pénales nouvelles. Notamment, le fait pour un manifestant de « dissimuler volontairement, totalement ou partiellement, son visage afin de ne pas être identifié dans des circonstances faisant craindre des atteintes à l'ordre public » relèverait du délit (article 4), de même que le fait « de jeter un projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes dans une manifestation sur la voie publique » (article 5). Le texte prévoit en outre la création d'une peine d'inter-

diction de manifester pour une durée maximale de trois ans (article 6).

Finalement, l'article 7 de la proposition de loi fait état d'une disposition permettant à l'État « d'exercer une action récursoire contre les personnes ayant participé à tout attroupement ou rassemblement armé ou non armé, lorsque leur responsabilité pénale a été reconnue par une décision de condamnation devenue définitive ». Consécration de ce qui est plus communément désigné comme le principe du « casseur - payeur », ce texte aurait pour vocation à renforcer la responsabilité civile des casseurs en leur faisant supporter les montants des dégâts et dommages consécutifs aux débordements observés dans le cadre de manifestations.

L'épineuse question de la conformité du texte aux droits et libertés fondamentaux

Si certaines dispositions de la proposition de loi ne semblent aux premiers abords guère susciter d'interrogations quant au respect des droits et libertés fondamentaux, d'autres apparaissent immédiatement plus contestables.

En particulier, la possibilité offerte au préfet d'interdire à une personne d'exercer sa liberté de manifester peut être perçue comme une nouvelle atteinte à l'office du juge judiciaire, traditionnellement seul gardien des libertés fondamentales. Alors que l'introduction dans le Code pénal d'une peine d'interdiction de manifes-

ter se ferait dans le plus grand respect de ce principe, il est regrettable qu'un représentant de l'État puisse être concomitamment doté d'un pouvoir similaire.

De plus, il faut évidemment relever l'atteinte à la liberté d'aller et venir que porteraient les interdictions administratives de manifester. Car dans un pays où les appels à manifester sont légion, notamment à l'initiative des syndicats, il n'est pas à exclure qu'une personne « à risque » figurant dans le fichier des interdits de manifester puisse être très régulièrement ciblée par des arrêtés préfectoraux la contraignant à se rendre dans le commissariat de police le plus proche de son domicile à chaque manifestation. Le risque d'abus est également bien réel : la décision éventuelle du juge administratif saisi à fin de contestation de l'arrêté préfectoral ne peut matériellement pas être rendue avant la manifestation visée par ce dernier.

Finalement, et c'est peut-être là que la limite de la comparaison entre les interdictions administratives de stade et les interdictions administratives de manifester est la plus flagrante, il est essentiel de rappeler qu'une restriction à la liberté de manifester s'accompagne presque mécaniquement d'une restriction à la liberté d'expression.

Se pose dès lors la question d'une éventuelle censure du nouveau texte par le Conseil constitutionnel, lequel sera sans nul doute saisi une fois le processus

législatif achevé. À ce titre, il nous faut rappeler sa décision rendue le 10 mars 2011 dans laquelle il considère que les interdictions administratives de stade ne constituent pas une atteinte disproportionnée à la liberté d'aller et venir. Bien qu'elle ait été rendue dans un contexte différent, il n'est pas à exclure que le Conseil constitutionnel s'appuie sur cette décision pour valider les dispositions de la loi nouvelle qui lui seront soumises. Cela est d'autant plus probable que cette dernière a visiblement été élaborée en tenant compte de ses observations formulées dans la décision rendue le 9 juin 2017, par laquelle il déclarait inconstitutionnelles les interdictions de séjour prévues lors de l'état d'urgence, très similaires aux interdictions administratives de manifester. En effet, certainement en prévision d'un contrôle de constitutionnalité, la proposition de loi prend le soin de rappeler la nécessaire proportionnalité entre la mesure d'interdiction de manifester et le comportement de la personne faisant l'objet de ladite mesure.

Enfin, quand bien même les dispositions nouvelles passeraient le filtre du Conseil constitutionnel, se poserait la question de savoir si la plus grande atteinte à la liberté de manifester ne résulterait pas en réalité d'un environnement normatif devenu excessivement répressif, dissuadant en lui-même certaines personnes de manifester.



Suphi Baykam

Le Super Bowl

Le plus grand événement sportif américain se déroulera le 2 février au stade Mercedes-Benz, à Atlanta. Ce sera le troisième Super Bowl organisé à Atlanta. Au Super Bowl de 2000, les Rams ont battu les Tennessee Titans. Cette année, la finale de l'AFC se jouera entre les Patriots et les Chiefs.



L'équipe vainqueur affrontera au Super Bowl le gagnant de la finale du NFC (les Rams ou les Saints). Il y a environ 95 millions d'Américains qui regardent le Super Bowl chaque année, faisant de cet événement le programme le plus regardé aux États-Unis. Tom Brady, la légende du football américain et quarterback de 42 ans fort d'une grande expérience, espère gagner un autre Super Bowl. Le dernier Super Bowl à Atlanta, en 2000, était peut-être l'un des meilleurs Super Bowl de l'histoire puisque St Louis, qui menait le jeu, a réussi à contrer l'attaque des Rams à un mètre du Touchdown avec six secondes restantes.



Le Super Bowl est l'un des plus importants événements sportifs du monde et génère au moins 620 millions de dollars de revenus. Si vous n'avez toujours pas acheté votre ticket, cela vous coûtera un peu plus cher que d'habitude, le billet le moins cher se vendant à 4,310 dollars. L'American Gaming Association estime que les Américains dépenseront 4.2 milliards de dollars à cette occasion, soit la plus importante somme pour des paris d'argent. Les gagnants recevront plus que 110 mille dollars et les perdants auront 55 mille dollars.



Le prix des spots télévisés (cinq millions de dollars pour 30 secondes de publicité) est 12 500 % plus cher que lors du premier Super Bowl. Au cours des dix dernières années, Anheuser-Busch In Bev a dépensé 287 millions de dollars en publicité, mais Pepsi, Coca Cola, Chrysler et General Motors font aussi partie des marques qui dépensent le plus en publicité lors du Super Bowl. On estime que les spectateurs qui regarderont le match dans leurs canapés dépenseront en moyenne 5,200 dollars. Au regard de ces chiffres, le Super Bowl est le leader des événements sportifs aux États-Unis. Constituant un symbole dans ce pays, ce match montre que le sport reste puissant en occident.



Meliha Serbes

Votre Santé

La préparation des tisanes

Les tisanes sont préparées en macération, en décoction, en dissolution ou encore en infusion. Contenant des plantes ayant des propriétés médicinales, elles sont préparées dans un liquide — de l'eau en général — et sont destinées à être employées comme boisson.

A) Infusion : On obtient une infusion en plongeant dans l'eau bouillante la ou les plantes en question. Après avoir couvert la préparation, on laisse en contact les éléments pendant un temps plus ou moins long selon la partie de la plante — fleurs, feuilles, tiges ou écorces — que l'on utilise et le goût que l'on désire obtenir.

B) Décoction : On jette les plantes dans de l'eau froide avant de la porter à ébullition et la faire bouillir. Il est important de savoir que presque toutes les racines doivent être préparées en décoction, car leurs principes actifs sont souvent plus difficiles à extraire que ceux des fleurs ou des feuilles, lesquelles sont plus rarement mises à bouillir directement.

C) Il faut aussi savoir que l'on peut préparer une tisane en plongeant les plantes dans une eau maintenue à température constante et sans la faire bouillir en utilisant un bain-marie, du sable chaud, ou encore de la braise.

D) Après avoir préparé votre tisane selon l'une des opérations expliquées

ci-dessus, on en arrive à la phase de macération qui consiste à laisser les plantes en contact avec l'eau pendant plusieurs heures - voire davantage.

E) De plus, on peut procéder à une « dissolution » en plongeant les plantes dans du miel ou du sucre par exemple. Voici donc différents modes de préparation des tisanes. Pour choisir la technique la plus adaptée, il est nécessaire de connaître l'usage que l'on peut faire de la plante utilisée dans la tisane.

Le tilleul, la camomille, la bourrache, les fleurs pectorales et toutes les fleurs et les feuilles sont en général infusés 10 à 30 minutes. Pour les racines comme l'asperge, le chiendent, ou encore les queues de cerises, les bourgeons de pins, les écorces d'oranges

douces ou amères, une décoction est nécessaire pendant 10 à 20 minutes.

Les tisanes ont, comme les autres médicaments, leur propre posologie. Elles doivent donc être employées à une certaine dose suivant les cas.

Quant aux tisanes composées de plusieurs plantes et préparées par votre pharmacien ou votre herboriste — qui sont les seuls autorisés par la loi à préparer et à vendre des tisanes mélangées —, le mode d'emploi, indiqué sur l'emballage, varie suivant la technique de préparation.



Ekin Çankal

Repousser ses limites, mais jusqu'où ?

Le premier janvier 2019, j'ai osé nager dans le Bosphore, à Istanbul, dans une eau à sept degrés. Ne pensez pas que j'ai parcouru des kilomètres. Je ne suis restée dans l'eau que cinq minutes — ce qui est déjà bien pour une première baignade en hiver. La majorité des gens pense que c'est de la folie. Certes, la natation en eau froide demande du courage. Toutefois, je n'étais pas seule.

Plonger sans réfléchir. Je savais bien que ce n'était pas l'eau la plus propre au monde ou la meilleure saison pour faire quelques brasses. Néanmoins, je voulais ressentir cette sensation de l'eau froide sur un corps et un esprit qui n'est pas habitué à ce genre de températures. Comment le corps réagit-il à ce genre d'immersion ? Cette question est abondamment abordée en sciences et l'on entend souvent dire que la natation en eau froide peut avoir des effets salutaires. Apparemment, plonger dans l'eau froide engendre une « agression » qui stimule les défenses immunitaires. En revanche, il ne faut pas négliger le risque d'hydrocution qui n'est autre qu'une syncope due au contact brutal du corps avec l'eau froide et qui est

capable d'entraîner la mort par noyade. Au bout d'un moment, j'éprouvais des difficultés à respirer. Par la suite, j'ai eu la sensation d'une piqûre. Quand je suis finalement sortie du Bosphore, je ne sentais plus le froid. Puis, j'ai constaté que je ne sentais plus mes orteils — au point d'avoir des difficultés pour me rhabiller. Les personnes qui nageaient avec moi, et qui étaient plus habituées à ce genre d'expériences, ont résisté plus longtemps (environ 15-20 minutes). La pratique est donc le secret.

La natation en eau froide est un sport populaire et plébiscité dans les pays nordiques. En Russie, c'est même un rituel religieux puisque les orthodoxes se livrent à un bain glacé afin de se laver de leurs péchés.

Il faut souligner que, si l'on reste trop longtemps dans l'eau froide, notre cœur est mis à rude épreuve puisque la température sanguine chute. Finalement, repousser ses limites pour vivre des moments extrêmes c'est attirant, mais il faut quand même être conscient des risques.

À Istanbul, vers Suadiye (sur la rive asiatique), il y a un groupe de personnes qui se réunit régulièrement pour nager dans le Bosphore. Parmi eux, certains ont déjà traversé à la nage le détroit de Gibraltar ou la Manche. Sont-ils fous ? Peut-être... Mais mon cœur me chuchote que la vie sans la folie ce n'est plus une vie.

les méchants, ils ont des enfants ?
HUMMM... Oui, parfois —
et ils leur donnent à manger ?
J'espère... —
euh alors! ils sont des gentils?

La saga de l'ona. Dilemme



Karaköy Lokantası, une cuisine authentique agrémentée d'un service délicieux



(Suite de la page 1)

En franchissant le seuil de Karaköy Lokantası, vous voilà propulsé dans un restaurant accueillant, à mi-chemin entre la France et l'Empire ottoman. Une fois entouré des murs en faïence bleue d'Iznik, vous devez, comme dans les restaurants de l'Hexagone et loin des habitudes turques, attendre que l'on vous place à une table. Vous êtes alors immédiatement accueilli par le sourire d'Aylin Okutan. À votre table, c'est dans une ambiance évoquant la nouvelle Turquie (qui a survécu jusqu'à la fin des années 1970) et entouré de clients prestigieux (stars de cinéma, personnalités média-

tiques, auteurs, illustrateurs, ou encore grands professeurs), que vous jetez un coup d'œil au menu alléchant qui change chaque jour. Tout est pensé pour que vous dégustiez des plats raffinés et authentiques de Turquie qui sont servis par des étudiants de différentes universités d'Istanbul, mais surtout de l'Université des Beaux-arts Mimar Sinan.

Pour le service de midi, Karaköy Lokantası ferme ses portes à 16h. Depuis cinq ans, l'établissement rouvre à 18h tout comme les *meyhanes*, ces restaurants typiques de la ville gérés par des professionnels de la restauration. Mais ne vous y trompez pas, à Karaköy Lokantası les plats sont tout aussi raffinés grâce à Oral Kurt qui s'assure que chaque plat soit à la hauteur de nos attentes et que les clients repartent on ne peut plus heureux !



Si Aylin Okutan et Oral Kurt ne désirent pas agrandir leur restaurant ni ouvrir de succursales, c'est parce que leurs priorités restent la qualité et la satisfaction de leur clientèle.

Karaköy Lokantası est le restaurant à fréquenter à Istanbul, surtout si vous êtes de passage dans le centre-ville.

Karaköy Lokantası
Kemankeş Karamustafa Paşa mah.
Kemankeş cad. Karaköy – İstanbul
Tél. + 90 212 294 44 55

* Hüseyin Latif et Camille Saulas
Photos : Aramis Kalay

Il existait à Istanbul, ville portuaire, des restaurants de bord de mer où l'on pouvait boire de l'alcool. La culture de ces *meyhanes* (maisons du vin), tavernes turques fréquentées à l'époque par les minorités, perdue de nos jours. Ces tavernes, qui se trouvaient principalement à Karaköy, Kumkapı, Galata et Yedikule, étaient tenues par des Grecs et les plats étaient préparés par des Arméniens. Ces tavernes – servant de l'alcool, donc peu fréquentées par les musulmans de l'Empire ottoman – se sont développées dès la fondation de la République laïque de Turquie.

Avant les années cinquante, on venait dans un *meyhane* pour y passer un bref moment : on venait déguster quelques *mezzes* et prendre un verre, car le menu des *meyhanes* était au début exclusivement constitué de vins et de hors-d'œuvre chauds et froids. Ce n'est que plus tard que le raki, l'incontournable boisson alcoolisée turque à base d'anis, a fait son entrée dans les *meyhanes*. Le *meyhane* était donc en réalité destiné à l'apéritif puisque ce n'est qu'une fois chez eux que les clients se restauraient véritablement. Aujourd'hui, les choses sont bien différentes puisque l'on propose dans les *meyhanes* de nombreux *mezzes* et boissons. Bref, c'est un lieu plébiscité où l'on aime rester.



Daniel Latif

Elle porte quand même un drôle de nom cette Audi :

A1. L'on se croirait soit sur l'autoroute, soit... au restaurant japonais, avec ces menus aux dénominations qui ne laissent rien deviner. Et pourtant, derrière un tel nom de code se cache un je ne sais quoi des plus alléchants !

Cette deuxième génération d'Audi A1 envoie du lourd. Elle a fière allure, et pour cause, avec 900 000 unités vendues depuis 2010, elle a presque tout d'une très bonne élève. Et l'Audi A1 se défend même très bien puisqu'elle réussit à se hisser aux côtés du top des meilleures ventes du constructeur aux anneaux : ses cousines A3 et Q2.

Son allure s'est affinée, elle est élancée, posée. Certains la trouvent même plus nette, acérée, plus sportive, agressive, voire même sulfureuse... On se calme, on se calme... on parle bien d'une entrée de gamme ?! Cependant, il faut le reconnaître, sa silhouette lui forge des traits plus sensuels et la distingue de la génération précédente qui rappelait curieusement cette Fiat 500 à l'appa-



Nouvelle Audi A1 : presque parfaite !

rence rondouillette, pot de yaourt - pour ne pas dire pot de nouilles chinoises ! De surcroît, fini la version trois-portes avec l'accès irrévérencieux ô combien laborieux pour les places à l'arrière. Désormais, l'Audi A1 joue dans la catégorie des cinq portes et dans la cour des moteurs essence, fini le diesel !

Entrée de gamme certes, mais loin d'être bas de gamme

L'A1 est une citadine masculine qui se destine naturellement à la conquête de ces dames et des trentenaires qui ne sont pas très Audi. Sur la poupe, on y lit la mention « 30 TFSI », autrement dit « bisous sur les muscles » avec forcément un moteur de 3.0 l développant 116 chevaux relié à une boîte S tronic de 7 rapports. Une boîte de vitesses harmonieuse qui s'intègre discrètement avec son levier recouvert d'un tipi de cuir, comme sur les anciennes boîtes mécaniques. Ça fait toujours autant rêver. Il n'y a pas de doutes, c'est bien une Audi. Nouveauté remarquable sur cette nouvelle génération et propre à l'A1, la signature lumineuse en forme de flèches discontinues intégrées dans les feux arrière full LED.

À bien la regarder de l'avant, l'on distingue trois nasaux qui surplombent cette calandre hexagonale — que toutes les berlines arborent — qui peine à cacher ce radiateur blanc qui dénote derrière. Ces trois petits agréments seraient un clin d'œil à l'Audi Quattro des années 80, que l'Audi R8 a repris également ! Quel atout séduction pour mieux attirer et rendre accro à Audi. La firme d'Ingolstadt se fait encore des bisous sur les muscles...

D'après des calculs scientifiques, jamais vérifiés, mais que la marque aime à communiquer, il y aurait « 1 000 milliards de combinaisons de customisation possible ». « Mille millions de milles sabbord » s'exclame mon photographe Julien Fautrat. Ce qui est presque quasi sûr, c'est qu'avec un choix de dix couleurs extérieures ainsi que 13 types de jantes, vous avez de fortes chances d'avoir une Audi unique.

À l'intérieur, le tableau de bord avec le *virtual cockpit* est orienté vers le conducteur. Fini les aiguilles, voici un écran digital qui propose plusieurs modes d'affichages dont une impressionnante - mais non moins précise - de la carte façon vue satellite. Une planche de bord qui délaisse le passager et dont l'angle d'inclinaison lui laisserait même l'impression qu'il est invité à sortir de la voiture. La voiture se conduirait-elle donc A1 ?

Autre clin d'œil, sans doute involontaire, cette Audi A1 a une vraie clé. Oui, vous avez bien lu, une vraie clé, celle façon cran d'arrêt où cette dernière se dégage avec une pression sur le bouton : « *et clac, je me la pète !* ».

Je me la pète avec mon Audi, mais je reste interdit quand, après avoir tâtonné durant deux minutes à la recherche de la fente pour y insérer ma clé, je me rends compte qu'il n'y a pas de contact au volant, ni d'espace dédié pour l'insérer. Quel dommage !



Une prise USB et une USB C au-dessus d'un espace dédié à la charge par induction. Tout le monde est servi.

Lorsque l'on roule à bord de cette Audi A1, l'on est agréablement surpris par le confort qui y règne. Ainsi, les routes et chemin chaotiques de Marseille et ses environs se font moins ressentir et l'on évolue au gré et errements du GPS qui réussit parfois à se perdre dans le labyrinthe de la deuxième ville française la plus en travaux. On a pu grâce à ces derniers tester les manœuvres de demitour qui s'exécutent merveilleusement bien dans les allées étroites grâce à un bon rayon de braquage.

Sur routes, vous pouvez configurer le comportement de l'auto et le type de conduite grâce au bouton « *Drive select* » avec pour choix : *Efficiency*, *auto dynamic* ou *individual* qui permet de configurer la propulsion en économique, équilibrée ou sportive ainsi que la direction en équilibrée ou sportive.

Lisez l'intégralité de cet article sur notre site internet
www.aujourdhuiturquie.com



Sirma Parman

Qu'est-ce qu'un « système de mode » ? *Système de la mode*, c'est le titre du livre

de Roland Barthes. Publié en 1967, ce livre passionnant analyse les descriptions de la mode. Étant un des grands noms de la sémiologie linguistique et photographique, le philosophe français étudie le système de la mode et comment les idéologies sont transmises par l'intermédiaire des vêtements. Il montre que la mode possède son propre langage, sa réalité et ses règles formelles (par exemple, Barthes observe qu'il y a certains éléments des vêtements qui peuvent être assemblés, mais d'autres où ce n'est pas autorisé). En interrogeant les articles de magazines de mode de l'époque (*Elle* et *le Jardin des Modes*), Barthes décode le langage de la mode dans son livre, « *le vêtement écrit* ». La mode et « être à la mode », c'est intérioriser une tendance qui était inconsciente et qui nous sort d'une certaine zone de confort. Bien entendu, la pression sociale est un facteur étant donné que l'environnement que vous fréquentez vous force à accepter ses propres vérités

Deux petites questions sur la culture de la mode

et règles. Donc, on peut affirmer que la mode est également un objet de communication. Comme une langue commune, la mode est une sorte de présentation de soi dont on peut faire usage pour déterminer la classe socioéconomique de quelqu'un et savoir si l'on vient du même milieu.

Selon Barthes, on peut tout étudier comme un système et un langage. Dans le *Système de la mode*, le sémiologue français montre que la mode est une sorte d'uniforme et que dans ce système les mots sont chargés de la culture bourgeoise. D'après lui, on accepte et intériorise les règles du système de la mode. La mode fonctionne aussi comme une idéologie. Le *Système de la mode* constitue un effort pour lire la mode, comme une combinatoire de signes. Afin de faire la description d'une tenue, Barthes crée le code vestimentaire qui contrôle un certain nombre d'utilisations des vêtements.

Comment définissez-vous le luxe aujourd'hui et quelle est la différence entre la mode et le luxe ?

Aujourd'hui, il est difficile de fournir une définition précise du luxe. Bien entendu,

il représente la richesse, mais la subjectivité du sujet complique sa définition. Pensons à un objet de luxe. Il peut être considéré comme luxueux par certains quand d'autres le trouvent simple ou nécessaire. Par ailleurs, un objet qui est considéré actuellement comme un luxe peut devenir par la suite un objet ordinaire compte tenu des nouvelles technologies et des capacités industrielles qui peuvent le rendre accessible à tous. Cependant, le luxe représente l'exception et l'excellence, aussi bien que la grande qualité des matières utilisées. L'objet de luxe n'est pas temporel, mais il est classique – du moins, son objectif est de devenir un classique.



Il est probable que la plus grande différence entre la mode et le luxe se trouve dans leurs modèles de gestion. Les marques de luxe visent à créer une valeur commerciale élevée et à avoir un pouvoir de fixation des prix. Pour y arriver, ils donnent de l'importance à l'héritage (le patrimoine), au *craftmanship*, au savoir-faire et à tout ce qui est artisanal. Au contraire, les marques de mode accordent de l'importance à « être à la mode » et aux tendances saisonnières. De plus, quand les marques de mode bénéficient des ventes sur Internet, les marques de luxe évitent ce type de distribution. L'un des principes clés de la stratégie du luxe est de continuer à augmenter le prix moyen de la marque. Les grandes maisons de luxe essaient de créer des produits iconiques, par exemple le sac Kelly d'Hermès. L'objet luxueux se conserve. À l'opposé, l'objet de mode est toujours renouvelé. La mode offre une très grande diversité, quand les marques de luxe se caractérisent par la qualité exceptionnelle et la rareté des matériaux utilisés. C'est pourquoi l'objet de luxe propose une longue durée de vie. L'objet de mode est volontairement temporaire.

Tintin, ce nonagénaire

L'intrépide reporter à la houppe légendaire a célébré ses 90 ans le 10 janvier dernier. Depuis 1929, le globe-trotter belge et ses compères, sous le coup de crayon de Georges Rémi (1907-1983), de son pseudonyme Hergé, ont entraîné quatre générations dans leurs aventures à travers le monde



Les Aventures de Tintin ont débuté avec *Tintin au pays des Soviets*, paru dans *Le Petit Vingtième*, supplément hebdomadaire pour enfants du journal belge *Le Vingtième siècle*. Plus de trente ans après la mort de son créateur, *Les Aventures de Tintin*, désormais propriété des éditions Casterman, c'est 24 albums traduits dans 120 langues et dialectes, c'est aussi 250 millions d'exemplaires vendus dans le monde, 4 millions d'albums écoulés sur la planète chaque année (dont 500 000 en France et 1 500 000 en Chine), des centaines de livres et documentaires, des adaptations en dessins animés ou en film – dont un long métrage de Steven Spielberg – ainsi que de nombreuses expositions et le musée de Louvain-la-Neuve (Belgique) qui lui est entièrement dédié. Si Tintin est un avant-gardiste qui a marché sur la lune seize ans avant Neil Armstrong, c'est avant tout un héros qui continue à séduire ses lecteurs, toutes générations confondues.

Pour souligner l'anniversaire de ce héros, inutile de s'appesantir davantage sur les critiques à son égard du fait de la vision d'une époque que l'on espère révolue. En revanche, nous nous devons de rappeler que si Tintin séduit encore et toujours c'est du fait de ce mélange d'humour et d'aventures rocambolesques que l'on retrouve dans ses albums. Et comment ne pas s'attacher au fidèle Milou, au loufoque et lunaire professeur Tournesol, aux piètres détectives Dupont et Dupond, ou encore à l'excentrique Castafiore, sans oublier le capitaine Haddock, son langage fleuri ainsi que sa légère addiction à la bouteille ? Pas surprenant que, en France, une famille sur deux possède un album de Tintin – auquel il est si naturel de s'identifier – qui nous rappelle, tout en nous permettant de nous évader et de découvrir notre monde du Sahara aux landes écossaises en passant par le Tibet, les valeurs primordiales que sont le courage, la générosité, l'entraide, la sincérité, l'amitié, ou encore la justice ! C'est sans oublier le génie d'Hergé qui nous invite à la réflexion à travers un graphisme simple, mais résolument moderne.



À n'en pas douter, le fringant Tintin a encore de belles années devant lui – sans prendre une ride !

* Camille Saulas

Camille Claudel et la malédiction de l'absence

Camille Claudel est née le 8 décembre 1864. Un jour avant l'anniversaire de l'artiste, j'ai eu l'occasion de parler de son histoire et de rendre hommage à son art inoubliable. Ce séminaire a eu lieu à l'Hôpital de médecine d'Istanbul Capa dans la section de psychiatrie. Un cycle de conférences intitulé « Tout est histoire » y est organisé chaque année par le groupe de travail Psychomythologie. Cet atelier est dirigé par le Prof. Dr. Bilgin Saydam, psychiatre, et Hakan Kiziltan, psychologue clinicien. Il s'agit d'un lieu de rencontres dans l'hôpital entre différentes générations et entre différentes disciplines puisque s'y mêlent médecins, psychothérapeutes, psychiatres, étudiants, sociologues, etc. Ouvert à tous, c'est un lieu de paroles et d'échanges sur l'histoire humaine et sur ce que représente cette histoire à travers les mythes, les contes et les discours. Depuis cette année, leur travail a porté ses fruits avec la première parution d'un livre. Grâce à la contribution d'écrivains importants, tout laisse à penser que ce n'est que le début.

À cette occasion, j'ai proposé une lecture psychanalytique de la vie d'une artiste qui fascine par son œuvre autant qu'elle touche par le tournant tragique de son histoire. D'abord l'élève, très rapidement la première sculptrice ; après le modèle et l'amante de l'artiste Auguste Rodin, Camille Claudel est l'une des grandes artistes de la sculpture de son époque. Elle est avant-gardiste, selon son premier maître Alfred Boucher. Elle constitue « *le premier ouvrier de cette sculpture intérieure* », selon les mots de Paul Claudel dans son texte « *Camille Claudel sta-*

taire ». Pour Rodin, elle est l'« *amie féroce qui lui donne des jouissances si élevées, si ardentes.* » L'amour, dans son aspect de violente passion, joue son rôle irréversible pour chacun des deux artistes, dans leur rencontre, leur vie commune et dans leur production artistique autant que dans leur séparation. Une séparation qui restera une déchirure ouverte pour Camille Claudel. Après avoir vécu



une vie d'artiste et les passions de l'amour, elle passera les derniers trente ans de sa vie enfermée dans un hôpital psychiatrique. Elle est au-delà des institutions et au-delà de son époque. Elle fait preuve d'un courage incroyable du fait de ses choix qui ne feront néanmoins pas barrière à sa chute

dans l'abîme. Quelle tragédie pour une artiste de génie. Ses œuvres telles que *Clotho*, *La Valse*, *Sakountala*, *Persée et la Gorgone*, *Les Causeuses*, *L'Implorante*, ou encore *L'Âge Mûr* ont pu survivre à cet abîme.

Le Musée Camille Claudel a ouvert ses portes en 2017 à Nogent-sur-Seine. Certains se souviendront peut-être du film de Bruno Nuytten (1988) qui raconte l'histoire de l'artiste avec Isabelle Adjani et Gérard Depardieu. Le livre de Anne Delbée *Une femme : Camille Claudel*, va sans doute inspirer ceux qui s'intéressent à cette femme. Malgré toute la tragédie et la folie qui a régné dans sa vie, l'œuvre est ce qui reste de l'histoire comme une trace de la subjectivité. Cette grande artiste, qui a inscrit son nom dans l'histoire, en est la preuve. Ni l'oubli ni le silence n'ont pu effacer cette trace, la sienne.

* Ceylin Özcan

Les pianistes de Sion



Özgür Ünalı : « C'est la vie que nous avons hors de notre activité de musicien qui donne un sens à notre art »

Le 15 novembre dernier, l'ensemble Trio Bosphorus, composé de trois jeunes et talentueux musiciens turcs, a donné un concert exceptionnel au Lycée Notre-Dame de Sion. En interprétant certaines des œuvres les plus marquantes du répertoire classique - à commencer par W.A Mozart, C. Debussy, et A. Dvorak -, Özgür Ünalı (piano), Çağlayan Çetin (violoncelle) et Özgecan Günöz (violin) ont enchanté leur public. Ravi de ce concert et de la réaction des auditeurs, le pianiste Özgür Ünalı, qui a été le premier pianiste turc à recevoir le deuxième prix au 17ème Concours International Johannes Brahms (Autriche) et qui a étudié le piano avec les plus grands notamment à l'Université de Bilkent et au conservatoire Tchaïkovski (Moscou), a accepté de répondre à quelques questions pour Aujourd'hui la Turquie.

Quand avez-vous commencé le piano et pourquoi avez-vous choisi cet instrument ?

J'ai pris ma première leçon de piano à 7 ans. À cet âge, il est rare qu'on soit réellement en mesure de choisir un instrument de sa propre initiative, mais je fus l'exception qui confirme la règle. Chez moi, j'étais obsédé par le synthétiseur de mon père qui a donc estimé qu'il fallait faire quelque chose pour assouvir ma curiosité. C'est ainsi que j'ai rencontré mon premier professeur de piano, Seçkin Gökbudak, qui n'est autre que la mère du jeune et talentueux pianiste Yener Gökbudak, le récipiendaire du premier Prix du Concours international de Piano Orchestra'Sion en 2015. Seçkin Gökbudak m'a fait aimer cet instrument et c'est aussi elle qui m'a montré pour la première fois à quoi ressemblait un véritable piano. J'étais si émerveillé ! Cela n'avait rien à voir avec le synthétiseur qui était chez moi ! Je n'oublierai jamais ce moment, d'autant plus que je suis toujours aussi excité lorsqu'aujourd'hui je vois des touches noires et blanches. C'est pour cette raison, cette excitation, que je joue du piano.

Comment s'est déroulée la suite de votre formation ? Des professeurs vous ont-ils particulièrement marqués ?

Il y a trois professeurs qui ont complètement bouleversé ma vie. Seçkin Gökbudak est la première d'entre eux. Ensuite, il y a eu Gülnara Aziz, un pédagogue extraordinaire avec qui j'ai étudié au conservatoire. Enfin, il y a eu Irina Plotnikova, une incroyable enseignante en matière d'interprétation et l'une des

plus grandes pianistes. C'est elle qui m'a guidé durant les années que j'ai passées au conservatoire de Moscou.

Vous avez participé à plusieurs compétitions de piano. Que retirez-vous de ces expériences ?

J'ai participé à plusieurs concours, mais j'ai été éliminé presque à chaque fois. Je n'ai jamais eu une technique irréprochable même si j'estime que ma technique est suffisante pour transmettre ma propre interprétation de la musique. Mais cela ne suffit pas lors d'un concours de piano où l'on demande la perfection. En définitive, la 17e édition du Concours International Johannes Brahms fut mon seul véritable succès en la matière.

J'estime que les compétitions représentent un incitatif à travailler davantage, à vous améliorer et, finalement, à vous rapprocher toujours un peu plus de la perfection - si elle existe. En réalité, je pense que le perfectionnisme peut s'avérer diabolique, car il peut détruire la musique. Ainsi, tout participant à un concours devrait chercher le bon équilibre afin de jouer avec une technique de qualité en y apportant sa propre interprétation, le tout en respectant le compositeur. Si le pianiste comprend ceci, je crois qu'il sera en mesure de tirer profit d'un concours pour s'améliorer, mais il n'obtiendra pas obligatoirement un prix, car finalement la perfection n'existe pas. Bien entendu, il existe de rares maîtres de l'art tels Volodos, Argerich et Sokolov, mais même eux peuvent faire des erreurs lors de leurs concerts, en particulier lorsque leur programme comprend des œuvres plus musicales que techniques.

Enfin, il faut bien comprendre que parmi les 50 ou 60 participants à un concours, seuls cinq ou six musiciens seront sélectionnés pour recevoir un Prix. Cela peut être extrêmement décourageant et être éliminé peut s'avérer être destructeur. Il faut savoir tirer le positif des épreuves si l'on veut avancer. C'est un processus difficile.



Vous êtes jeune, mais vous avez déjà une brillante carrière. Quel est le secret de cette réussite ?

La signification d'une carrière brillante à notre époque correspond au nombre de concerts que vous donnez. Et c'est le plus grand problème de la musique comme forme d'art. Lorsque j'étais plus jeune, je rêvais d'avoir une carrière incroyable en donnant de très nombreux concerts, mais la vie de musicien et d'être humain ne se résume pas à cela. Finalement, c'est la vie que nous avons hors de notre activité de musicien qui donne un sens à notre art. Si votre vie se résume à donner le plus de concerts possible, que pouvez-vous réellement transmettre au public si ce n'est un récit ennuyeux qui a déjà été raconté des milliers de fois ?

Un grand musicien m'a dit un jour : « Je ne comprendrai jamais les gens qui font une centaine de concerts ou plus chaque année. Ils jouent tous avec une technique précise et de qualité, mais leur musique n'est jamais intéressante ou originale. C'est toujours le même répertoire et chaque concert est une copie du précédent. On parle de production de masse comme si nous étions dans une usine. Ce n'est pas ce dont il est question dans la musique. Je pense que nous devrions tous suivre l'approche de Grigori Sokolov : deux à trois concerts par an, mais chacun de ceux-ci est différent, original et sensationnel ». Je pense que c'est la meilleure remarque que je n'ai jamais entendue. Nous devrions vraiment penser à ceci au lieu d'applaudir la quantité de concerts d'un musicien. La qualité



artistique doit toujours supplanter la quantité.

En ce qui me concerne, je ne suis pas le genre de musicien derrière qui les managers accourent. Mais ça ne me dérange pas, car j'estime que le plus important est que l'un d'entre eux comprenne et voit ce qui différencie ma musique de celle des autres. C'est cette personne qui me permettra d'organiser deux ou trois concerts par an dans le monde entier et dans une superbe salle de concert. C'est ce que j'estime être une carrière accomplie que je ne possède pas pour le moment puisque je suis seul à organiser mes propres concerts. Mais je crois que, un jour, quelqu'un qui aura assez de pouvoir misera également sur moi pour l'avenir.

Pouvez-vous nous parler de votre groupe « Bosphorus Trio » ?

« Bosphorus Trio » est l'un des rares groupes qui progressent très rapidement et qui transforment tous ses objectifs en réalité. La violoniste Özgecan Günöz est une musicienne on ne peut plus inspirante.

Je l'admire beaucoup. Le violoncelliste Cellist Çağlayan a un véritable don. Il sait aussi prendre des risques pour susciter des émotions profondes.

Désormais, de nombreuses personnes nous soutiennent et nous permettent d'avancer. Le premier violon du célèbre quatuor Alban Berg, Günter Pichler, est notre premier soutien. Il a été impressionné par nos interprétations et nos idées. Il nous a donc recommandé pour que l'on reçoive le Diplôme du Mérite de la célèbre Chigiana Adacemy à Sienne.

Si nous jouons un répertoire classique, nous abordons aussi lors de nos concerts des œuvres oubliées de compositeurs turcs. Par exemple, après de longues recherches, nous avons joué à l'opéra Süreyya le trio de Ferid Tüzün, 68 ans après sa première écriture à Istanbul. Ce fut un moment historique. Aussi, à Eskişehir, de nombreuses personnalités importantes de la musique qui étaient dans le public se sont précipitées dans les coulisses pour nous féliciter d'avoir interprété le trio de Ferid Alnar, une œuvre pour laquelle nous ne nous attendions pas à avoir un tel impact, car cette musique n'est pas connue. Au vu de la réaction du public et les critiques, nous sommes ravis d'avoir rendu ainsi hommage à l'esprit de Ferid Alnar.

* Propos recueillis par Mireille Sadège et Camille Saulas



Agenda culturel

Vive le cinéma !

Du 2 au 24 février

Institut français d'Istanbul



Que les cinéphiles d'Istanbul se réjouissent, le programme « Vive le cinéma » arrive ! Des films récemment primés aux festivals internationaux et salués par la critique seront projetés tous les samedis et

dimanches : *Frères ennemis* (David Oelhoffen), *Dombass* (Sergei Loznitsa), *Girl* (Lukas Dhont), *Le Livre d'Image* (Jean-Luc Godard).

Conférence « Le Moyen-Orient d'hier à aujourd'hui : ruptures et continuités »

Le 4 février, 19h

Institut français d'Istanbul

Henry Laurens, l'un des plus grands spécialistes du Moyen-Orient, donnera une conférence qui s'annonce passionnante sur cette région du monde qui nourrit autant d'inquiétudes en occident qu'elle fascine.



Concert : Dany Brillant

Le 14 février, 20h45

Zorlu PSM, Istanbul

Vous n'avez rien prévu pour le Saint-Valentin ? Ne cherchez plus ! Dany Brillant fera tourner plus d'une tête à Istanbul !

Concert : Tiger Lillies

Le 19 février, 20h30

Iş Sanat, Istanbul



Un concert unique vous attend à Iş Sanat avec le trio musical londonien Tiger Lillies et leur musique où se mêlent opéra, spectacle de cabaret, musique tzigane, mais aussi beaucoup d'humour noir.

Printemps Numérique International

Les 22 et 23 février

Lycée Saint Benoît, Istanbul



Le lycée Saint Benoît et le Comité Développement et Recherche Numérique du lycée organisent la 5ème édition du Printemps Numérique International, en partenariat avec l'Ambassade de France en Turquie, le CNED, le CANOPE, le CLEMI, le CIEP et le ministère de l'Éducation nationale. Le programme de cette année tournera autour de deux thématiques : « Citoyenneté numérique » ainsi qu'« Innovation et numérique ».

Concert : Arturo Sandoval

Le 27 février, 20h30

Iş Sanat, Istanbul

Le trompettiste aux dix Grammy Awards vous propose un moment de jazz exceptionnel et inoubliable !

Exposition : « Ça continue encore et encore », Ardan Özmenoğlu

Jusqu'au 7 mars

Galerie d'art contemporain Anna Laudel, Istanbul

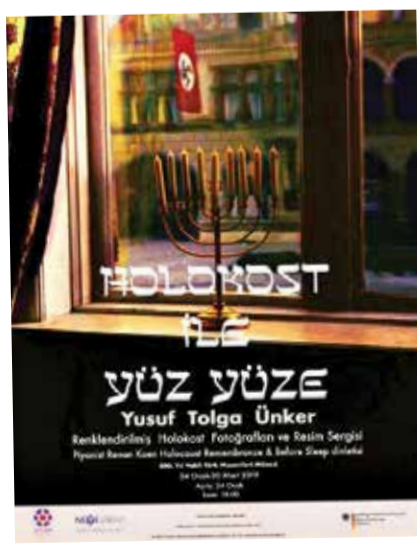
Depuis le 17 janvier, la galerie d'art contemporain Anna Laudel (Beyoğlu) présente l'exposition personnelle de la jeune et talentueuse artiste Ardan Özmenoğlu. Utilisant une large gamme de matériaux et de supports, y compris des post-its, de la peinture, du verre et des néons, les œuvres d'art d'Özmenoğlu explorent la culture et les modes de vie populaires contemporains.



Exposition : « Visions de l'Holocauste »

Jusqu'au 30 mars

Musée juif de Turquie, Istanbul



Une sélection de photographies de l'Holocauste, colorisées numériquement par l'artiste turc Yusuf Tolga Ünker, est actuellement exposée au Musée juif de Turquie, à Istanbul. Cette exposition soutenue par le Consulat général d'Allemagne à Istanbul est aussi l'occasion idéale de découvrir les aquarelles et dessins au fusain de Yusuf Tolga Ünker.

La Rencontre de Taner avec des demi masques-2

Comme je l'ai indiqué le mois dernier, le festival des arts du spectacle au musée Sakıp Sabancı qui a eu lieu au mois de septembre m'a offert l'occasion d'explorer le théâtre de Haldun Taner. Parmi ses comédies et pour travailler avec les demi-masques, j'ai choisi *Je ferme les yeux et je fais mon devoir*. La composition et le langage de cette comédie musicale épique et satirique constituent en effet une provocation fructueuse pour ceux qui veulent travailler sur le jeu masqué



et sur la théâtralité sur scène.

La pièce raconte l'histoire tragicomique de Vicdani (par son étymologie, le mot en turc se réfère au mot « conscience », « vicdan ») ainsi que l'histoire politique et sociale de la Turquie à travers un conteur et un chœur. L'autre personnage principal, Efruz, un ami d'enfance de Vicdani, constitue un contraste avec ce dernier. Efruz est pragmatique, égoïste, rusé, opportuniste, manipulateur et malin alors que Vicdani est naïf, patriotique, opprimé, peureux et manque de confiance en lui. Il préfère vivre sa vie selon les règles déterminées par la société et l'État ; des règles qu'il n'interroge pas.

Tout au long de la pièce, on voit comment Efruz, fils d'un ambassadeur, arrive toujours à trouver le poste idéal, le bon réseau, mais aussi à tirer profit de chaque occasion. Vicdani, à l'inverse, tombe dans les pièges et n'arrive jamais à réussir dans la vie. D'ailleurs, la pièce se termine avec Vicdani enfermé dans un asile.

Les deux personnages sont donc des stéréotypes à travers lesquels la société est critiquée. Efruz représente une société qui exploite chaque situation à son profit et au détriment du pays. Vicdani, avec sa naïveté et son optimisme exagérés, représente celle qui ne prend jamais ses responsabilités face à la corruption et à la misère au nom du patriotisme.



Dans cette pièce, Haldun Taner construit ces deux individus et les autres personnages en s'appropriant le langage et la composition de ceux du *karagöz* (le théâtre d'ombres) et de l'*ortaoyunu* (une sorte de théâtre comique dont le nom signifie « théâtre au milieu »). C'est cette composition et ce langage des personnages qui m'a permis de constater une ressemblance avec les stéréotypes et le langage de la commedia dell'arte. Le mois prochain, je me pencherai davantage sur ce parallèle entre la commedia dell'arte et les formes traditionnelles du théâtre afin d'expliquer comment je l'ai utilisé dans ma mise en scène.

* Mine Çerçi

Notre-Dame de Sion AGENDA CULTUREL

Février 2019

Quand le piano fait son cinéma

Franck Ciup & Pierre Réach : Piano à 4 mains

Jeu 14 février à 19h30



Pieter-Jan Belder, claveciniste

Mardi 19 février à 19h30



Les Solistes d'Orchestra'Sion

Jeu 21 février à 19h30



Jonglerie champêtre

Vincent de Lavenère : Jongleur-auteur, Soliste

Samedi 23 février à 18h00



Jean-Claude Dénervaud, pianiste

Jeu 28 février à 19h30



Pour plus d'informations concernant ces artistes, consultez notre Agenda Culturel en ligne :

<http://www.nds.k12.tr/-Agenda-culturel->

Lycée Notre - Dame de Sion
Cumhuriyet Cad. 127 Harbiye
34373 İstanbul Tel : (0212) 219 16 97